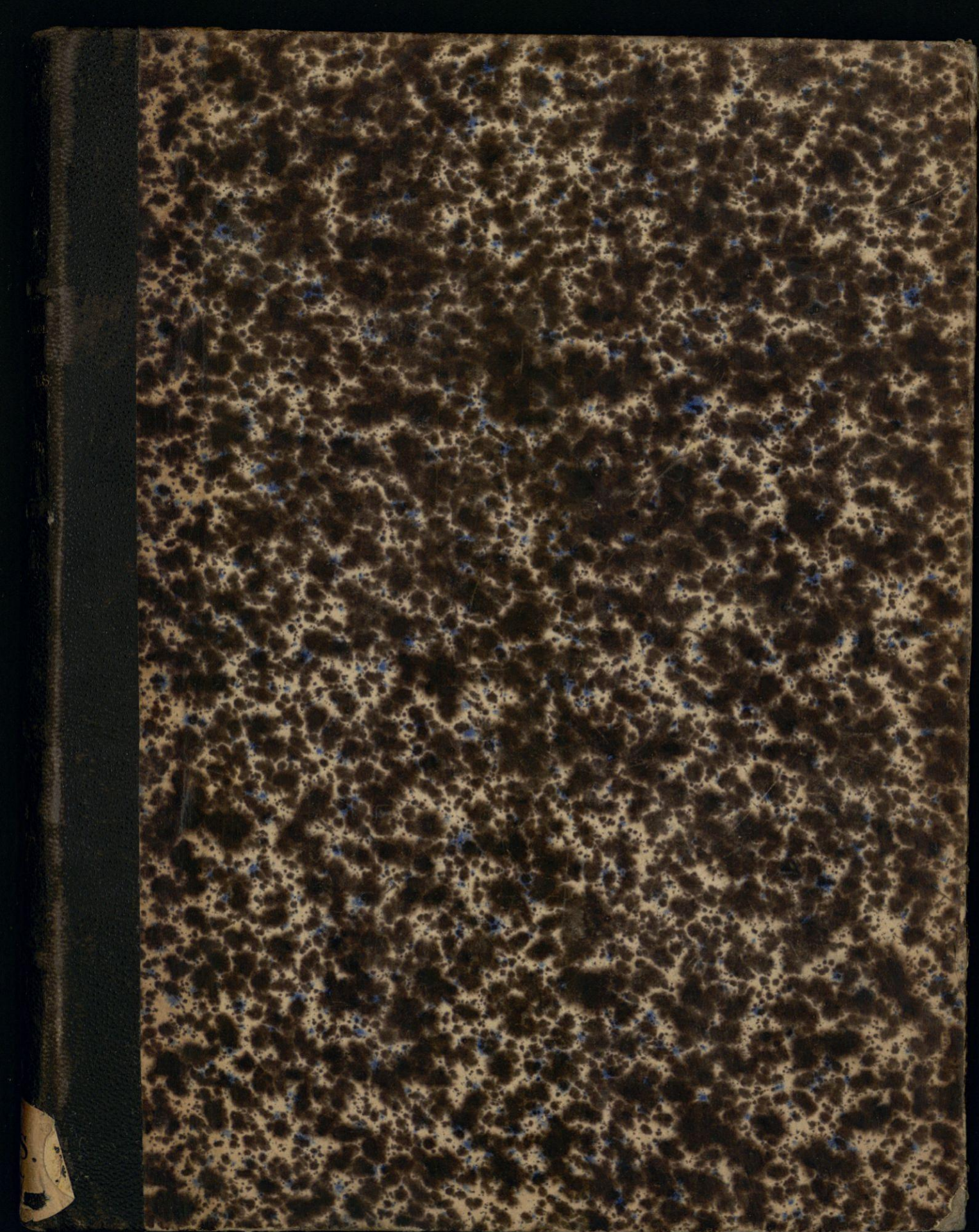
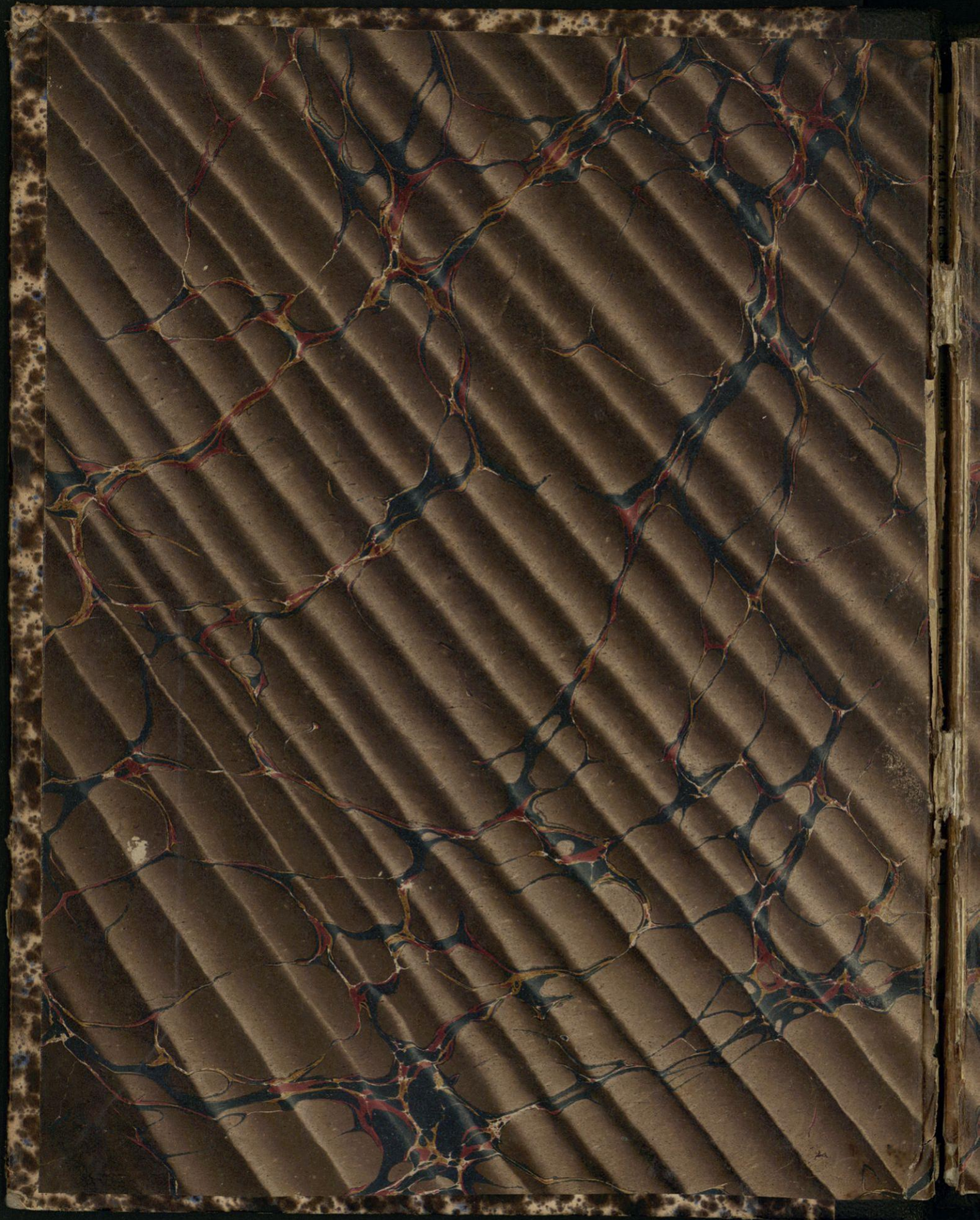
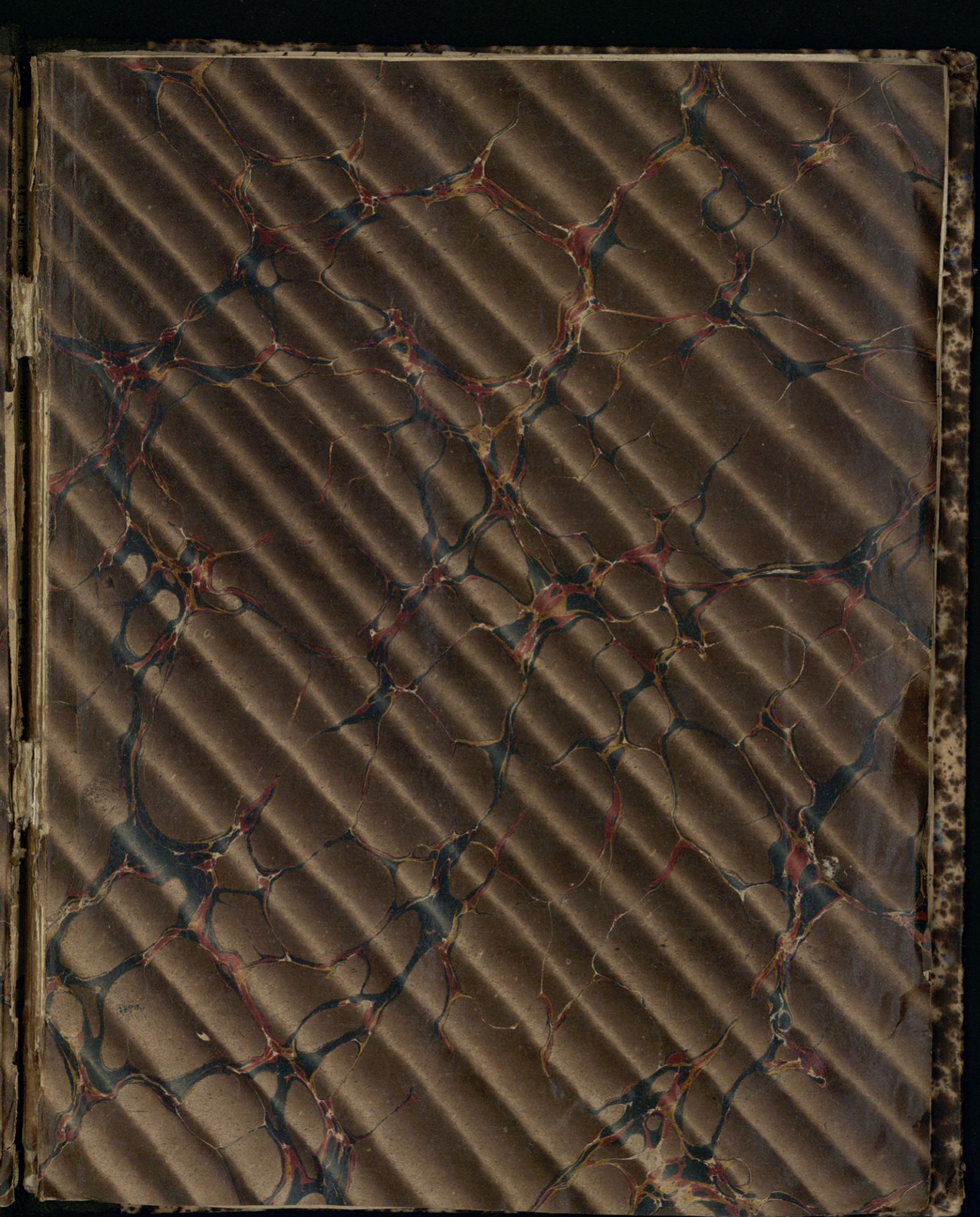
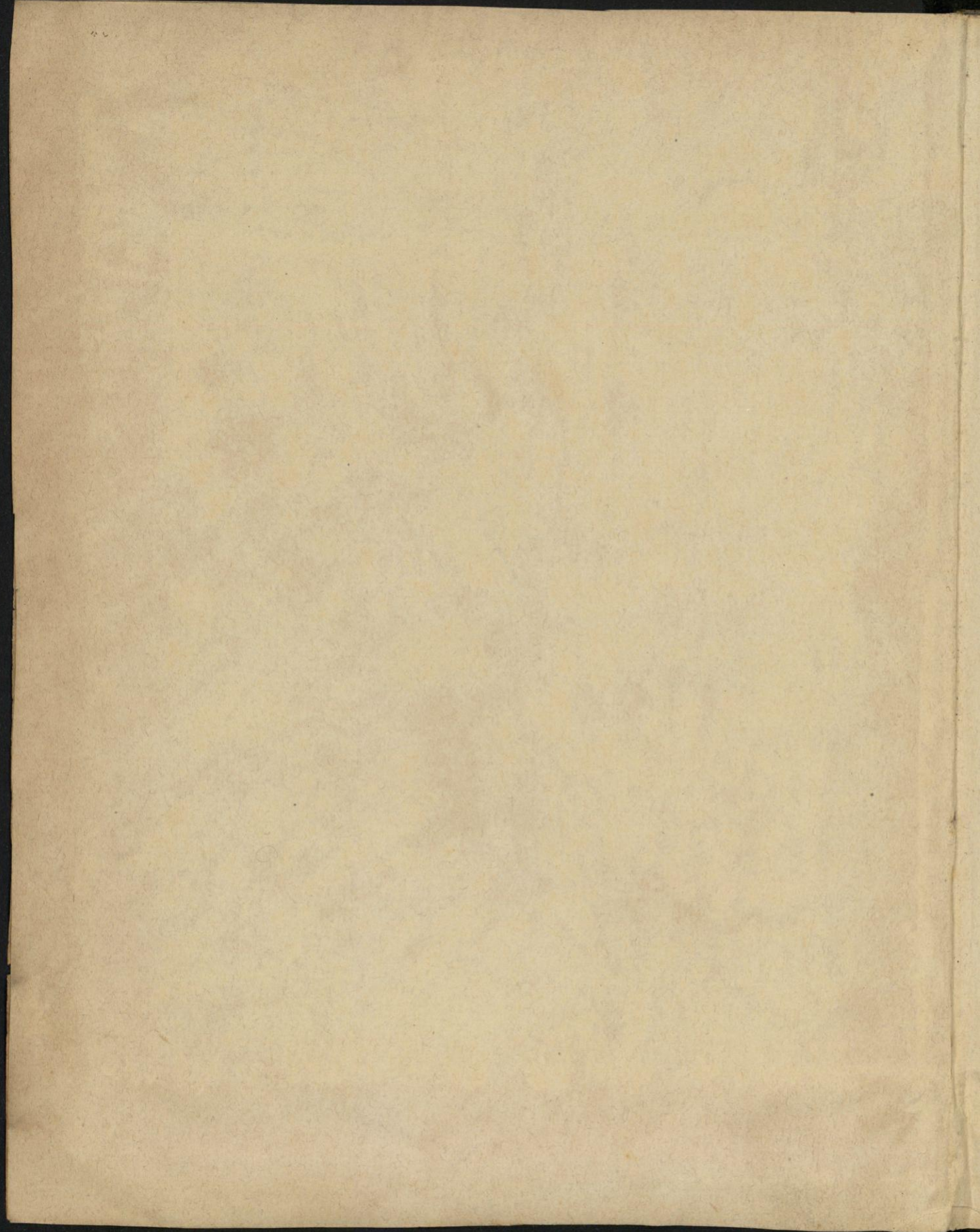
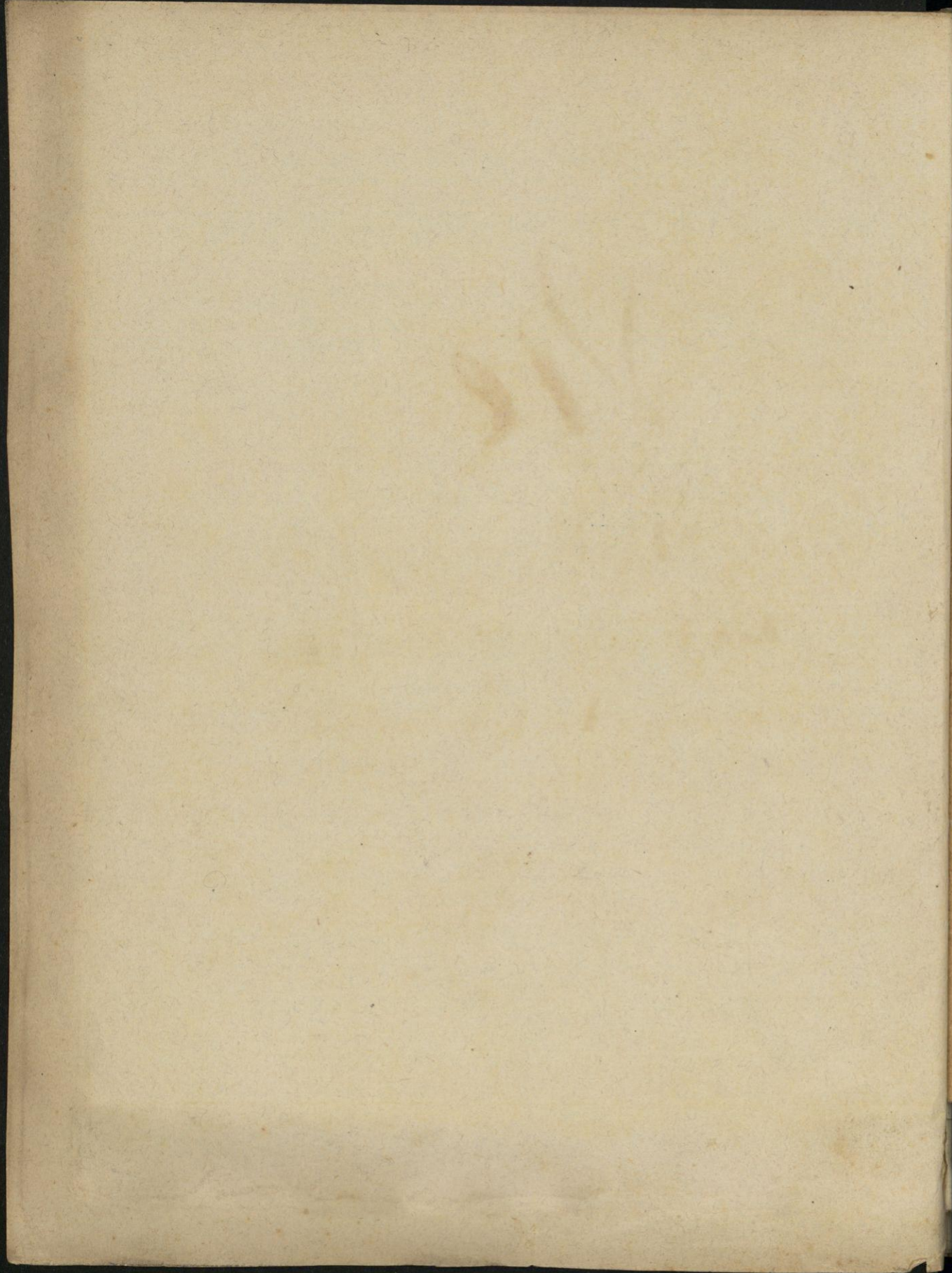












Yaldemar

Dise au front

47

Vie



de M^r. Morteyrol de

La Garene (François Bernard),

ancien Archevêque de Champag-
niae de bel-air, Diocèse de Périgueux.

Par

Jⁿ. B^{te} Morteyrol, aîné, son Neveu.

1845.



15,000. — 10,000
50
500,000 =

2

Monsieur,

Jeune de feu M^e Mortyrol de la
faune, ancien architecte de Champagne
de lair, J'ai composé une notice
sur la vie de cet homme recommandable
par ses vertus évangéliques & par
ses talents. C'est un hommage
que J'ai voulu rendre à sa mémoire
si digne d'être apprécié par les
frères de votre église, aussi bien
que par les laïques qui ajoutent
quelque prix à la vertu.

Sensant que vous daignerez applaudir
aux sentiments qui m'ont inspirés,
J'ai l'honneur de vous faire hommage
de cinq exemplaires de mon œuvre,
que Je vous prie de vouloir bien accueillir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
avec une respectueuse considération,
Votre très humble & obéissant
Serviteur

Mortyrol

Perigueux, route de Bordeaux,
le 21 oct 1845

Moussé

Impense 1000

<i>Antes de</i> { <i>Dépense</i> — 13⁷⁵ } 268 <i>Ordonne</i> {	<i>Basane</i> — 450 = } 732 = <i>Bague</i> — 50 = } B. 200 <i>Perpigne</i> — 50 = } <i>Reste</i> 32 = 263 = }
<i>Voyage</i> <i>facte</i> 100 = <i>Vaiture</i> { 1-25 <i>Ante</i> 432 = 1-25 <i>Quand</i> 32 = 24 = 32 = 56	267 = 25 <i>afolige</i> 400 = <i>Int</i> — 159 <i>Int.</i> 337 = <i>Inte</i> 12-9 <i>Darwin</i> 100 = <i>Reste</i> 363 = 137 <i>Inte</i> 410 = 293 =
37 = 00 4-50 41500	

17 de m 80
 ou c. ou m non imprimé
 m 1 - 180 ar - 180 ar 260

Gie

De M. Francois Bernard
 Morteyrol de la Garenne,
 ancien archiprêtre de
 Champagnac de bel air,
 Diocèse de Périgueux.

BIBLIOTHEQUE
 DE LA VILLE
 DE PÉRIGUEUX

1845.

an 17 de m 80
 32
 45

45 f. 100

480 - Ligne imprimée

412 Ligne manuscrite

68 - 180 ar 180 ar 260

Notice Biographique Sur M^r
Morteyrol (François Bernard), S^r de la
Gareme, ancien Archevêque de Champaigne
de Belair, Diocèse de Périgueux.

~~M~~ Morteyrol (François Bernard), S^r de
Lagarème, né au village de Loma, paroisse de
S^r Médard d'Exideuil, en l'année 1734, était
fils de Jean Morteyrol S^r Duchaud de Loma, (1)
Bourgeois de la Ville d'Exideuil et de Catherine
Largageac, D^{lle} Denchamp, née à Anthiac,
fille de Jean Largageac S^r de Combemoreau,
Bourgeois de la susdite Ville d'Exideuil, et de
Antoinette Bugeaud, D^{lle} de la Picornette,
Paroisse de la Nouaille, en Périgord.

M^r de la Gareme, mourut, de sa plume tendre

(1) Jean Morteyrol du claud de Loma, était fils de Bernard
Morteyrol, S^r de Laspont, Notaire Royal, et de Jeanne
Lachaud, D^{lle} de Boqueysie, paroisse de Brango d'Anc,

(2) Jean Largageac, S^r de Combemoreau, était fils de domⁱⁿ

Dubouittet, de la Maison des seigneurs de la Boissière d'Anc,
et petit-fils de D^{lle} Pasquetti de Salagnac, dont le père était
Seigneur du charraux & du Breuilh.

~~jeune homme~~ jeune homme, la plus heureuse disposition
pour l'étude. Son oncle, M^r Largeau, de
La Motte, religieux de l'ordre de St. Dominique,
au couvent des Jacobins de la Ville de Périgueux,
prédicateur distingué de son ordre, et son grand
Oncle, M^{rs} Bugeaud de La Bionnerie, S^r de
La Vidalie, archevêque de Champagne et de
Lorraine, qui avaient remarqué le progrès rapide que
leur Nephew faisait dès le début de ses études
classiques, le prirent en affection, et le firent venir
à son père, de le placer à Périgueux, pour y compléter
son éducation: Ils avaient entre eux, en le jeune
La Garonne, le germe de toutes les vertus exemplaires
qui, en se développant avec l'âge et une solide
instruction, en faisait un jour, un sujet digne
du Diaconat.

M^r Montepol Dubaud, Juste appréciateur de
l'avenir de ce jeune homme, M^r de La Garonne
en gagna à Périgueux, sous la tutelle de son
oncle le Dominicain; Il y fit de rapides et
brillantes études, et se voua à l'état ecclésiastique.

Sa bonne conduite, autant que son savoir, le fit
de bonne heure distinguer de ses supérieurs. L'évêque,

M^r de Grammaire, qui l'avait apprise d'une
manière toute particulière, pendant la Cour de
l'étude Philologique, lui accorda de lettres
de bourse d'âge, et le promut aux ordres saurs,
en l'an 1777.

En 1778, il fut nommé professeur de philosophie
au petit séminaire de Viriqueux. En 1780, sur
la demande du principal du grand séminaire,
il fut chargé de l'économie de cet établissement.

Les soins affidés à donner aux travaux d'ensemble
et de détail de son administration, furent réglés
de manière à ce qu'il pût daquer, pendant
quelque heure de la journée, à la pratique
des devoirs que lui imposait son ministère saur.
Sa messe, fut plus particulièrement dévolue
au courant de dames religieuses de f^r ursule,
dont il obtint la confiance.

Doué d'une taille avantageuse et d'une complexion
robuste, les traits de sa figure étaient à la fois,
mâles, réguliers et expressifs; sa voix était
pleine & sonore, son élocution facile & son accent
correct par sa modération ecclésiastique, et sa
façon de persuader, il avait l'art de faire

par ses ~~humilités~~ dans l'âme de ses
nombreux auditeurs, la conviction dont il
était pénétré.

Dans le monde, d'ailleurs de son amie, il
ne faisait point parade de sa mérite
personnel; ses manières étaient simples
et sa conversation, toujours mise à la portée
de ses auditeurs, était, à la fois, aimable
et instructive. Sa foi, bien que très vive,
n'était point inexorable pour son prochain.
Portant l'indulgence dans son cœur, s'il
condamnait les erreurs des gens du monde,
~~philosophes~~, c'était par la voie du raisonnement
et de la douceur qu'il travaillait de les ramener
à des principes plus orthodoxes.

Tant de vertu et de qualités éminentes,
se firent attacher, vers 1783, aux missions du
Diocèse de Périgueux. Dans ses courses
évangéliques, il se fit remarquer, en chaire,
par son éloquence persuasive & par une
saine impulsion à Bergerac, qu'il
contribua, puissamment, à faire rentrer
dans le giron de l'Eglise Romaine, un

Certain Nombre de protestants.

Après avoir terminée sa courte, mais brillante Carrière de Missionnaire Diocésain, Son Grand Oncle, M^{re} Bugeaud de la Piconnerie, C^{te} de la Vidairie, archevêque de Champaigne-de-blair, &c. se sentant déjà vieux, l'appela auprès de lui, et, du consentement de l'Evêque, il lui résigna son titre, dont il fut investi, en 1786, & par son testament olographe, il le constitua son héritier universel.

En acceptant l'archevêché de Champaigne, M^{re} de la Gareme, renoua pour toujours au grand monde, pour se livrer entièrement aux soins qu'exigeait son nombreux troupeau. Un an avant la mort de son grand oncle, arrivé vers la fin de 1789, il appela auprès de lui, pour l'aider dans son fonction, M^{re} l'Abbé Lasgaguer de la Motte, son cousin germain, récemment promu aux ordres sacrés.

C'est dans cette position modeste, mais heureuse pour un prêtre qui n'a d'autre

M^{re} Lasgaguer J^e de la Motte, né à Anthiac en 1763 ou 64, était un sujet distingué, et aimé de tous ceux qui l'ont connu. après son retour d'Espagne, il a desservi la Suavité de l'Ordre de l'Évang. ou son oncle avait été auparavant 1792, & ensuite celle d'Anthiac, où il est mort le 10 mois de février 1793, regretté de ses paroissiens & de ses nombreux amis. Lasgaguer de la Motte.

ambition que celle de servir Dieu, que la loi
sur la Constitution Civile du Clergé
l'ont le surprendre. L'orage qui
grondait alors, sur la tête des Ministres
du autela, & bien plus fortement encore
les scrupules de sa Conscience, lui firent
prendre pour l'exil de sa patrie, à une
présentation de serment de fidélité à une
loi qui séparait l'église Gallicane de
celle de Rome. Il fallut que ses
Constitutions fussent bien profondes pour
le déterminer à se séparer d'un troupeau
qu'il affectionnait et dont il était aimé.
Il partit pour l'Espagne, en compagnie
de son cousin germain, Jacques de la
Mothe, qui depuis peu d'un an, avait été
appelé à la déesse de la paroisse de
la chapelle fauche, limitrophe de celle de
Champagne de Belair.

Arrivé, sans encombre, sur cette terre
religieuse & hospitalière, les deux Cousins
furent obligés de se séparer pour se
rendre, chacun dans le lieu que l'autorité,

Supérieure ecclésiastique lui avait désigné.
Celle Séparation fut pénible, mais
il fallut l'accepter avec une sainte résignation,
Commune Conséquence de la ~~ma~~ fâcheuse position
où ils se trouvaient.

M^r de La Harpe fut dirigé sur les
Cours ~~* de~~ ^{de} Val de Saône, où il fut reçu
avec tout le respect dû à sa position
d'homme d'étude, et à son caractère.

C'est à l'ombre de ce cloître qu'il se livra
d'abord, à l'étude de la langue Castillane,
qui lui devint bientôt familière, à cause
de son idiome Perigourdin, avec lequel
elle a beaucoup de rapport. En suite, il se
transforma dans les arts & riche bibliothèque
de cet établissement, où il puisa des
Connaissances encore plus complètes &
plus approfondies de l'histoire littéraire.
Il en fit de volumineux extraits qu'il
classa méthodiquement, par ordre de
matière. Le Manuscrit, in 4^o, qui le
contient, renferme, en un seul Contexte,
tout ce qui est nécessaire de connaître,

en Théologie. Les professeurs de ce Grand
séminaire y jouissent d'une
connaissance, et le prêtre, à charge
d'âme, de instruction sur la matière qu'ils
ont souvent occasion de traiter dans
l'exercice de leurs fonctions sacerdotales.

Ce Manuscrit, que l'auteur précieusement
M. Mortyrol, ami, son neveu, fournissant
matière à 4 ou 5 volumes in 4^e, d'impression.
Mais, pour en rendre la lecture moins
fatigante, il faudrait que le texte latin,
fut accompagné d'une bonne traduction
française; travail qui serait très long
et même très coûteux.

La Révolution du 18 Brumaire, au 8,
qui rétablit l'ordre en France, sous
l'empire du Consulat, fournit l'occasion,
longtemps désirée et trop longtemps
attendue, à M^{re} de La Garenne, de rentrer
dans sa patrie. Il en profita immédiatement
et ses premiers soins furent d'aller rejoindre
son troupeau, que son oncle, M^{re} Lesgagnier
de La Motte, évêque de Courant de l'

Jacobine de la Ville de Périgueux, dirigeait depuis l'an VI de l'ère républicaine, que le Directoire exécutif tolérât les Ministres de la religion catholique dans la commune. L'Oncl fut heureux de recevoir un neveu qu'il affectionnait et de lui remettre la direction des affaires spirituelles de son ancienne paroisse, dans la quelle par son zèle religieux & l'ascendant de son mérite personnel, il avait fait renaitre l'habitude de la pratique religieuse. (1)

Le Curé, qui avait servi de maison commune pendant son absence, était délabré et complètement dépourvu de mobilier qu'il y avait laissé en partant pour l'Espagne: Il avait été vendu, nationalement, en 1793. Les habitants, le plus aise de la paroisse, s'empressèrent, à l'envi, de lui fournir le mobilier le plus indispensable à l'ameublement de l'ancienne chambre qu'il avait occupée, afin qu'il put s'y établir de nouveau, en attendant mieux.

Par suite du Concordat & de la loi

(1) En quittant de Champagne, M^r de la Motte Dubois a la juridiction de la commune de Périgueux, & lors du ~~Séjour~~ ^{de son} ~~sejour~~ ^{sejour} qui eut lieu après le rétablissement du culte, il fut chargé de se rendre dans la barrière d'Orléans, pour s'en occuper.

sur la réorganisation du Culte en France,
L'antique Evêché de Périgueux fut supprimé
et réuni à celui d'Angoulême. M^r
Lacombe, nommé à ce Siège épiscopal
- en prit possession, en l'an X, et s'occupa
immédiatement du travail relatif à
l'organisation du personnel dans son
Double Diocèse.

La réputation de M^r de la Faresme, d'homme
à la fois vertueux et instruit, étant parvenue
à sa connaissance, il lui fit offrir une Cure
de première classe dans l'une des Villes
chef-lieu d'arrondissement, ou une place
de Chanoine, à Angoulême; il refusa
cette offre. Officier bien vaillant, se faisant d'un
Coeur de Comine de se séparer de son troupeau,
d'un troupeau de fidèles que son grand oncle
lui avait confié et avec lequel il s'était
identifié. M^r Lacombe, lui témoigna
le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir
le déterminer à accepter une place
plus lucrative que celle qu'il occupait, à
Champagnac, Chef-lieu de Canton et dans

où il faisait école. La succursale de Clermont n'avait
point de desservant. Son parent M. M. Daignac de Sussignac,
et les habitants s'agitaient au pied du mont, pour
son oncle. Il fut nommé dans ce poste, et il nous
prouva de bien moins riches de vertus et de talents.

9
la quelle il fut maintenu.

A dater de cette époque, M^r l'Evêque
d'Angoulême, entra en relation épistolaire
avec lui, pour des affaires délicates,
sur les quelle il désirait s'éclaircir de
l'avis ^{de la Faculté de Théologie}. De son côté, M^r l'Evêque de
Limoges, entretenait une correspondance
très suivie avec M^r de la Garanne sur
~~matérielles~~ matérielles controverses par
plusieurs Casuistes. La partie
la plus remarquable de cette correspondance
est relative au prêt de l'argent arriéré,
à ^{Prêt} ~~l'usure~~ que M^r de Limoges avait
considéré comme légal, aux yeux de l'Eglise
et de la loi Civile. Dans l'un de ces
mandements, cette question, qui touche
aux intérêts sociaux, aussi bien qu'aux intérêts
religieux, fut longuement & soigneusement débattue
par ces deux docteurs en Théologie.

M^r de la Garanne, appuyé, il ne faut pas
en douter, de plusieurs textes de l'écriture
sainte, tâcha de démontrer, à M^r l'Evêque
de Limoges, que le prêt d'argent ne devait

produire aucun intérêt, et, qu'en ce point,
la loi religieuse n'était pas d'accord avec
la loi Civile, qui n'a eu en vue que de
régler des intérêts mercantiles et de
mettre un fin à l'usure ^{et l'épave} qui corrode le
Corps social, partout où elle peut
exercer impunément son ravage.

Dans ce rapport, M^{re} de la Garenne ^{recommandait}
que cette loi avait été négligée pour arrêter
un mal que la Conscience ne combat plus
par suite de l'affaiblissement des principes
religieux dans le cœur de l'homme.

Cette polémique, comprenait une vingtaine
de pages, qui furent publiées en la main
de M^{re} Lamotte, son directeur, et son successeur,
qui fit l'acquisition de sa Bibliothèque.

Bien que M^{re} de la Garenne, eût éprouvé
par suite de l'examen politique la
perte de la plus grande partie de sa
fortune provenant de la succession de son
Grand oncle, ^{qui s'élevait à près de 70,000 fr.} dont il ne put recouvrer que
quelques lambeaux épars, il continua
à servir une rente viagère ^{de 600 fr.} que le testateur

(*) Le testateur en avait ^{environ} une autre de 200 fr. de plus.
M^{re} Bugaud, de la Garenne, D^{re} de Rosodon, qui s'était
retiré, alla à Champagne, où elle lui survécut.

avait faite à son frère, M. le chevalier Bugault⁽¹⁰⁾
de Bailliverie, officier d'infanterie, émigré,
rentré en France, par suite de l'amnistie, accordée
par le premier Consul, après la conclusion
du traité de paix d'Amiens.

300 La charité en voir les malheureux ne
s'était point éteinte, aussi, pour satisfaire
à ce besoin d'un cœur véritablement chrétien
il réduisait sa dépense à l'absolu nécessaire,
pour se ménager le moyen de subvenir,
dans leur misère, les pauvres de sa
paroisse, qui n'invoyaient jamais en vain sa
secours.

Dans l'inondation qui eut lieu vers 1811,
le pont de Champagnac sur la Dronne,
fut emporté par la crue de cette rivière.
Par ce sinistre, la partie de la Commune,
située sur la rive droite de la Dronne,
ne pouvait plus communiquer avec le bourg
& l'autre partie n'avait plus de
passage assuré pour se rendre aux marchés
de Brantôme. Le service religieux souffrait
aussi de cet état de chose. Rétablir
le pont, était d'une nécessité aussi urgente
qu'indispensable. Le devis estimatif,

300
des travaux à faire pour réparer la
pierre, et rétablir la charpente du
câblis, indiquait un chiffre qui s'élevait
à plus de 1,200 f. L'année était malheureuse,
à cause de la ~~épidémie~~ révolte
de cette même année. La Caisse
municipale était vide & les
contribuables n'étaient pas dans une
situation assez heureuse, pour supporter
une imposition extraordinaire, d'une
telle importance.

Dans une position aussi embarrassante,
l'administration municipale, en réfusa
à M^r de la Garanne, son Curé, qui prit
en considération l'infortune de la plupart
des contribuables et les difficultés qu'éprouvait
le Conseil municipal, pour réunir les fonds
nécessaires à l'exécution des travaux
projetés. Une somme de 1200 francs
fut allouée par lui, à titre de Don
gratuit, pour cet objet et mise
à la disposition du conseil municipal.
Le Bulletin de la Dordogne, qui publiait
alors M^r Dupont père, porta cet acte

de générosité à la connaissance du public.
M. de la Garenne, était du nombre des tra-
pizeurs et vénérables ecclésiastiques, qui
pessent qu'un prêtre à charge d'âme
ne doit s'écrouler que pour se ^{menager} le moyen de
soulager le plus grand nombre possible
de malheureux. Aussi, ceux-là ne font pas
de la fortune si grande, que, qui passent,
après leur mort, à des parents qui, bien
souvent les dissipent, mais qui, par ce
moyen, remettent en circulation des capitaux
testamentaires, en faveur dans le coffre
de ces prêtres égoïstes et au paravant. (1)

M^{re} Mortyrol de la Garenne, après avoir
mené une vie aussi exemplaire est M^{ort},

(1) L'auteur de cette notice, en a connu plusieurs de
cette catégorie, qui, après avoir ramassé dans leur poche,
de l'argent à quarante mille francs, sont morts sans faire
aucun legs, à l'église et aux indigents. Il en est un
surtout, qui avait des parents pauvres, ~~qui a~~
~~gagné~~ ~~beaucoup~~ une fortune de plus de 30,000 fr. à un
~~étranger, célibataire, vivant dans l'aisance~~
M^{ort} ^{pas} du, aussi pauvre, de vieux chanoine, laissait
des capitaux, assez considérables, qui ne font pas d'appeler,

en odeur de sainteté, à Champagnac de Belair,
arrondissement de Montbron (Dordogne), le 5 février 1822,
étant âgé de 66 ans, Laisant une dotation aux
pauvres de sa paroisse, de la somme de 6000
francs, provenant du débris de la succession
de feu son grand oncle, M^{re} Bugeaud
de la Vidale, son bienfaiteur.

Ses dépouilles mortelles, reposent dans l'Eglise
de sa paroisse, qu'il avait sanctifiée, pendant
sa vie, par ses prières et ses exhortations,
qu'il adressait, à son troupeau pour lui faire
sentir le besoin d'empêcher Dieu par la constante
pratique de toutes les vertus évangéliques.

Oui! telle fut ta vie, o prêtre généreux!
Qu'elle t'ait servi, à jamais, de modèle,
Au mortel qui désire, en ce monde terrestre, l'heur,
Se ménager de Droits à la vie éternelle,
Parmi les bienheureux.

Con Nereu, rappelant tes Vertus, tes malheurs,
Aurait voulu te peindre en de riches couleurs.
Con portrait aurait plus d'ensemble, d'harmonie,

que leur ville possédait un hospice dont les revenus
ne pourraient suffire aux besoins de la population
indigente. Or les dignes de cette classe d'industrieux,
en faveur des établissements charitables, tant plus
commune, leur exemple pourrait servir d'avantage à la charité.

S'il avait possédé ton savoir, ton génie.
 Mais l'heureux Sourire de ta rare Virtue
 A germé dans son Cœur, depuis que tu n'es plus;
 C'est à ce Sourire que tu dois cette esquisse:
 Heureux Si tu devais, à son auteur, propice,
 Alors que moissonne par la faux de la mort,
 De l'homme, il subira l'inévitable Sort.

Par J. B. Mortugrol, aîné, ex-chef de
 Division à la Préfecture de l'Oise.

Gabillon (Mars 1845.)

De laique pour ce fort d'établissement. Il est
 l'andote d'un vénérable esprit qui font exception
 à la règle générale; que la Mémoire de l'us à
 fort benite! Les premiers répondants que leurs
 parents ont le premier d'œuvre. Cela
 est vrai jusqu'à un certain point ^{à mal} on ~~garde~~
 leur réputation que lors qu'en arrivant pendant
 la vie de sonner longtemps cette imprudente,
 leur parents qui en jouissent, ne souffrent
 guère de quel que legs fait en faveur de l'église
 ou des bureaux de charité. Si le ~~Montant~~

de ce legs, est fait exagéré
à ce point, on ne saurait en faire
à que les parues fussent tombées dans une
proportion peu satisfaisante, à la fin, dans le cas
viendrait à leur secours, pour qu'ils aient
le gouvernement à réduire les ~~libéralités~~ de ~~libéralité~~
sorte de libéralités d'ordinaire sa justice
distributive lui en fait un devoir (1)

(1) L'auteur de cet opus, demandait en 1840, à
M^r Dazard, administrateur de l'hospice de
Périgueux, si cet établissement dont le
revenu ne font pas en rapport avec le
besoin toujours croissant d'une population
urbaine de 12,000 âmes, si de cette
libéralité ne venant pas de temps à autre,
augmenter les ressources de l'hospice de
cet établissement. Non! me répondit-il,
Prêtre, Chanoine, Célibataire, laïque
et autres riches propriétaires, meurent
sans même penser aux besoins de
notre pauvre hospice. Leurs testaments
sont toujours muets à cet égard, tandis
que dans mon pays, qu'on ne s'occupe
peuvent le faire, on partant pour l'autre monde
sans faire quelque legs aux pauvres. J'en suis
sûr, lui dis-je; cela ne fait pas d'honneur à nos
cœurs d'hommes surtout à ceux dont la vocation implique
plus particulièrement, le soulagement de l'humanité souffrante,

Messire Hugues de La Sédaine, Sire,
 archiprêtre de Champagne d'Air (Dordogne)
 par testament de 1788, ^{Liquida} son neveu
 François Berman de Morteyrol & de
 Lagareme, Messisimais, tout & biens
 Meuble et immeuble, à charge par
 son neveu, devenu archiprêtre de Champagne
 de payer une rente aux pauvres de cette
 Commune d'Airant, la (Liquida 350^{fr})
 plus cinq autres rentes pour une messe, & la messe de St. Jean.
 En ce qui ne s'g, après le décès d'ordon
 que que M. de Morteyrol & de
 Lagareme l'eût entre en jouissance de biens
 délaissés par son oncle.

Ces biens consistent en Maison,
 pré, terre, arbores, & rentes par le
 charge de femme ou sur particuliers.
 à La Sédaine, se joignait la rente
 d'archiprêtre qui s'étoit à plus de
 8,000^{fr}.

M. de Lagareme ayant été forcé
 de s'émigrer, les biens de la succession
 furent vendus au profit de l'Etat, &
 la rente remboursée entre les mains du
 Receveur de l'Enregistrement à Montyon.
 L'Etat en remboursant les biens

* Sont évalués à
 860^{fr} de rente.

Monsieur,

Dans la dernière entrevue que j'ai eu l'honneur
 d'écrire avec vous à Falleguette, nous nous
 sommes longuement entretenus de la
 situation de l'agriculture pyrénéenne
 théorique et pratique dans le département
 de la Dordogne, et des moyens ~~à~~
 d'améliorer pour faire triompher de ces
 obstacles que lui opposent l'ignorance
 de la classe des ouvriers ~~qui~~ ~~de~~ ~~quelques~~
~~par leurs traditions et par leurs préjugés de la culture~~
~~travaux de leurs domaines~~
 Cette aruelle continue qui
 s'oppose obstinément à toute améliora-
 tion utile. Nous avons
 reconnu que les fermiers agricoles
 avaient fait perir quel que ~~à~~ ~~une~~
 de lumière dans nos campagnes, &
 que plusieurs cantons étaient entrés
 dans la voie du progrès mais non

aussi généralement qu'il serait utile
à ~~la~~ ^{la} prospérité du pays.
Depuis cette entrevue, je me suis livré
à l'Examen de la situation qui
avait l'objet de notre entretien,
et je me suis posé plusieurs questions
~~au sujet de la situation~~ dont vous
trouverez ci-après la solution.

— en Périgord

1^{re} quelle a été le mode de culture
de nos pères, les plus récents
jusqu'à nos jours?

R. Le Périgord a été et est encore
un pays de petite culture, il est
divisé en un grand nombre de propriétés
dont les plus considérables sont de
petites exploitations aux quelles on
donne le nom de Domaines ou Métiers
le laboureur s'y occupe par des
bœufs, qui mettent en mouvement

L'ancienne araire des Romains;
 Le Metayer ou colon Partiaire, partage
^{de moitié} ~~de moitié~~ avec le maître tous
 les produits du domaine contre sa
 sèrie, sauf la dote des bestiaux
 dont le prix se partage en espèces.
 La Metairie consiste dans la maison
 d'habitation une grange & des étables
 pour loger le bétail & le récurer;
 un petit jardin, une charrière, des
 prés, plus ou moins étendus ou superflus
 quelques maigres
 pacages, du terrain labourable
 un bois de
 quelques arpents de bois de châtaignes.
 Les métairies doubles sont exploitées
 par trois paires de
 bœufs, mais le nombre ^{de bœufs} dans l'année
 de travail ne dépasse pas 50. Celle
 exploitée par 2 paires de bœufs
 sont dans le même arrondissement
 au nombre de 307, & les bœufs de vaches

Cultures au moyen d'une paire de bœufs,
ou de vaches, par de pauvres bordiers,
offrent un total de 5,887. Enfin
on y compte que 3 Domaines où l'on
en traite une paire de bœufs.
Les Domaines ou mitairies exploités
à titre de colonage sont au nombre
de 7,213 pour tout l'arrondissement
sur lequel occupent une superficie
totale de 43,104 hectares de terrain
de toute nature.

Indépendamment de ces maisons
cultures de verges, ^{ou compte d'après}
~~l'arrondissement~~ ^{par les propriétaires}
~~qui sont~~ ^{qui} ~~cultivent~~ ^{qui}
de 5 à 8 mille menages, ~~qui~~
par eux mêmes 29,239 hectares
de terrain. ~~Ces cultivateurs~~
sont plus avantagés de la petite
propriété ne possédant guère plus
de 3 hectares de terrain, & de plus
grand nombre n'en aura la dégrader.

qu'une étendue inférieure à 2 gubarn.
 Si la petite culture a le avantage d'être
 peu dispendieuse, on ne saurait aussi
 la dissimuler qu'elle a des grands
 inconvénients, les quels ont leur
 cause dans l'organisation même des
 métairies ou domaines; en effet
 l'importance de ces métairies ayant
 été originairement subordonnée
 à celle des familles aux quelles la
 culture en fut d'abord confiée,
 ainsi qu'on peut le voir dans les
 anciennes ^{com. des p. l. c.} tables et du clergé,
 et cet ordre de choses ayant
 continué à subsister en grande
 partie, il en résulte que la moitié
 des récoltes est soustraite au
 Commerce, attendu que celle
 qui survient au colon sert à sa
 nourriture et à celle des gens
 de la maison, et la plus art d'aujourd'hui,
 même, elle ^{n'est pas} ~~est~~ insuffisante. Ca
 — Colon

~~après qu'on a vu et ignoré~~
~~Après tout, qui ne retire pas~~
d'autre avantage de son travail
annuel, si l'on ne toujours de
nouveaux procédés ^{qu'il ne peut}
ni ne veut comprendre son avantage
qu'il en retirerait.

Un autre obstacle, pour les
améliorations, est la position
précaire du métayer, qui ne
s'encourage pas à travailler
~~à son seigneur à l'ordinaire~~
amendement & à des réparations
Cette qui rendent le sol plus
productif, Il craindrait
que son maître ne lui tint
aucun compte de ses travaux
en le congédiant avant qu'il
fût rentré dans le déboursé
qui ne lui vaudrait un nouveau
genre de culture. Il faudrait

pas l'expérience que le Colonel
~~de l'armée de la république~~ général. Il était
 après l'orgueil, après l'intelligence
 pour se b'ancer dans la pratique
 de l'agriculture méthodique,
 qu'il eut la certitude de voir pendant
 huit ans, au moins, du fruit de
 son travail.

On trouve aussi dans ce système de grandes difficultés pour l'ancienneté des baux. Comment exprimer qu'on met aux appens dans leur durée les jours ^{supplément} et minuscules que les animaux exigent pour se procurer, s'incuber, d'abord et ensuite la négligence ont fait, et seront toujours, ~~car~~ rien ne pourra dans un domaine affecté à maïs se faire, par des metayers se jetant dans un tel état de misère qu'ils ne puissent donner aux propriétaires ^{aucune} ~~garantie~~ des obligations qu'ils contractent.

Comptant par fiction de Domaine.

Avec le système actuel point d'amélioration
 possible ^{Le système actuel ne s'élève pas} ~~à faire dans un court espace~~
~~de nos jours~~ ^{en dix ans} ~~celui-ci~~ ^{celui-ci} ~~le maître~~
 ne sera en grande point parvenu
 serait obligé dans l'avenir la
 de plus et que le Colon ~~se~~ jouirait
 des avantages qui en résulteraient
 sans bourse délier, dans ce cas
 même, le propriétaire n'aurait
 par la certitude que le Colon
 maintiendrait ^{un état, comme} ~~la même~~
^{de son} ~~il~~ ^{il} ~~aurait~~ ^{aurait} ~~faite~~ ^{faite}
 sans dépendre de son caprice.

Pour entrer dans la voie du
progrès agricole, il faudrait réunir
~~autant~~ ^{un} grand nombre de
ces petits domaines en un seul,
hors que la localité et les
circonstances le permettent
n'en couvrir l'exploitation
qu'à des cultes qui s'engagent

au ~~seigneur~~ ^{notaire} par une
~~acte~~ ^{acte} dont la durée serait fixée
 à 9 ans au moins, & se conformer
 au mode de culture qui lui serait
~~indiqué~~ prescrit par le seigneur,
 sous peine de dommages et
 intérêts et de résiliation du bail.

De son côté le propriétaire du domaine
 s'engagerait à faire les avances
 nécessaires pour munir le colon
 des nouveaux instruments aratoires
~~qui ne sont pas~~ ^{nécessaires} à l'exploitation du
 sol. Leur remplacement & leur
 entretien se ferait par moitié,
 Il résulterait, pour le propriétaire,
 de la réunion que nous proposons
 une grande diminution dans la
 consommation des bois de
 chauffage et dans les frais
 d'entretien des bétailles.
 La diminution des matières

En sauperaît-il ~~est vrai~~, un certain
nombre de familles sans emploi
comme celui-ci, partiers, et attachés
à la dispendieuse de l'agriculture
pratiquée dans une si plus
grand nombre d'ouvriers qu'il ne
emploierait comme manoeuvres.

Le besoin de vivre les guérissait
du pechi de la paresse, et les
celours, colloqués dans un bon
domaine, voyant moins de
places disponibles, que dans
l'état actuel des choses,
s'attacheraient d'avantage
à continuer à mériter la
confiance de son maître.

Une fois entré dans la réforme
que nous proposons, on pourrait
par la suite, lorsque les colonies
conviendront dans les domaines ecclésiastiques,

S'adressant des uns meilleurs agriculteurs,
par l'expérience du système
de fermer, ^{qui suit la propriété} ~~de la terre~~ ^{de la terre}
des droits du pays de la
France. ~~et~~ ^{et} ~~de~~ ^{de} ~~la~~ ^{la} ~~terre~~ ^{terre}
immense.

Une autre Cause qui s'oppose
en Périgord au progrès de l'agriculture
est le défaut de Capitaine, résultant
de la trop grande ~~extension~~ extension
qu'on a donnée au hameau, qui
devient dans le pays non seulement
le superflu ^{du revenu} mais encore le
Capitaine dont il diminue
chaque année une part. Si
ce fait pour le superflu
à la mode pourrait se modifier
la partie du numéraire qu'il
devrait pouvoir être affecté
à l'agriculture, et augmenter
la richesse territoriale du
département, quand les marges

de nouveaux, les modestes, & autres
fournisseurs, ont absorbé tout le
produit de la vente de la récolte
de l'année, il n'est pas étonnant
que le père de famille soit réduit
à ne pouvoir opérer aucune amélioration
dans ses propriétés rurales.

Aussi les bâtiments sur au-
sont principalement ceux de fer
Cologne, sont-ils dans un état
de vétusté, de dilapidation qui
atteste la gêne dans la quelle
vit la famille du propriétaire.

Une fois les taxes quelconques
disproportionnées aux ressources
des propriétaires porte à l'agriculture
à l'exemple qu'ils ont donné aux
classes inférieures a été si
contagieuses que celles-ci si
sont ~~elles-mêmes~~ ^{prendraient} ~~elles-mêmes~~ ^{elles-mêmes}
de leurs faibles moyens d'existence
et quelque fois même de la
Sibérie que souvent même il a

plus versé qu'un homme ne fût en
général dans la science des sciences
agricoles et domestiques, ils pourroient
prescrire à leurs élèves de se
connaître avant qu'ils élisent un jour de
pratique, la théorie et la
pratique. Ce serait un grand
pas fait dans la voie du
progrès agricole. Si par les
séminaires on établit une
école d'agriculture, d'agriculture.

Aux moyens que nous venons
d'indiquer viendront se joindre
les ^{pratiques} ~~habitudes~~ que les Comités
agricoles s'ont chargés de proposer
à d'accompagner ~~chaque~~ ^{chaque} son ~~travail~~ ^{travail}, mais
leur organisation actuelle aura
besoin d'être harmonisée de
manière à ce que les ~~travaux~~ ^{travaux} aient

action fut pas circonscrite dans
le rayon du canton sur lequel
ils agissent ou plus ou moins
de bonheur, pour faire progresser
l'agriculture. C'est par là
plusieurs ~~communes~~ ^{communes} réunies
sous un Centre commun, de ce
président ~~et~~ délégués de ces
communes qu'on arriverait
à mettre une action uniforme
dans ~~le département~~ ^{le département} ~~des communes~~ ^{des communes}
~~communes~~ ^{pour} donner ~~une~~ ^{un} ~~impulsion~~ ^{impulsion}
parfait à toutes les opérations
la Direction de travaux agricoles.

J'ai eu au
plaisir dans
l'écho de
l'œuvre que
vous nous
présentez
la lecture de
un nouveau
document
de la réunion
au chef lieu
d'arrondissement
des députés, des Comités agricoles, M. Roger Chailly
président de celui de Chivry, avait eu une opinion
importante à nous.

Nous prendons en conséquence
qu'il conviendrait d'organiser dans
chaque arrondissement de faire
à préfecture, une société centrale,
qui prendrait le nom de société
centrale géorgiphile des
Comités d'arrondissement de.....

Cette société se composerait de
présidents et fontaines de chaque
Comité, et deux ou trois délégués
désignés par les comités, par les
membres de ces comités
Comités, lors de leurs réunions
annuelles.

Chaque société centrale Georgienne
aussi composée formerait une assemblée
d'arrondissement de 25 à 30 membres
qui se réunirait au chef lieu
d'arrondissement, deux fois par
an, pour la présidence du ^{à l'assemblée} ~~fonctionnaire~~
Président, dans le chef lieu du district
et du ~~arrondissement~~ ^{arrondissement} et dans les
arrondissements sous cette du sous-joint
l'assemblée après avoir été installée
dans les fonctions prouverait à la
nomination d'un vice président &
d'un secrétaire. Notre président
aurait la parole par un discours.

169
84-1/2
43.

169
43
126

où il appartiendrait l'attention des membres
de l'assemblée sur les ~~divers~~ objets
qui intéressent l'agriculture en général,
et sur les améliorations qu'il
conviendrait d'introduire dans les
diverses méthodes qui ~~sont en~~ dont
les plus devraient être reconnues.

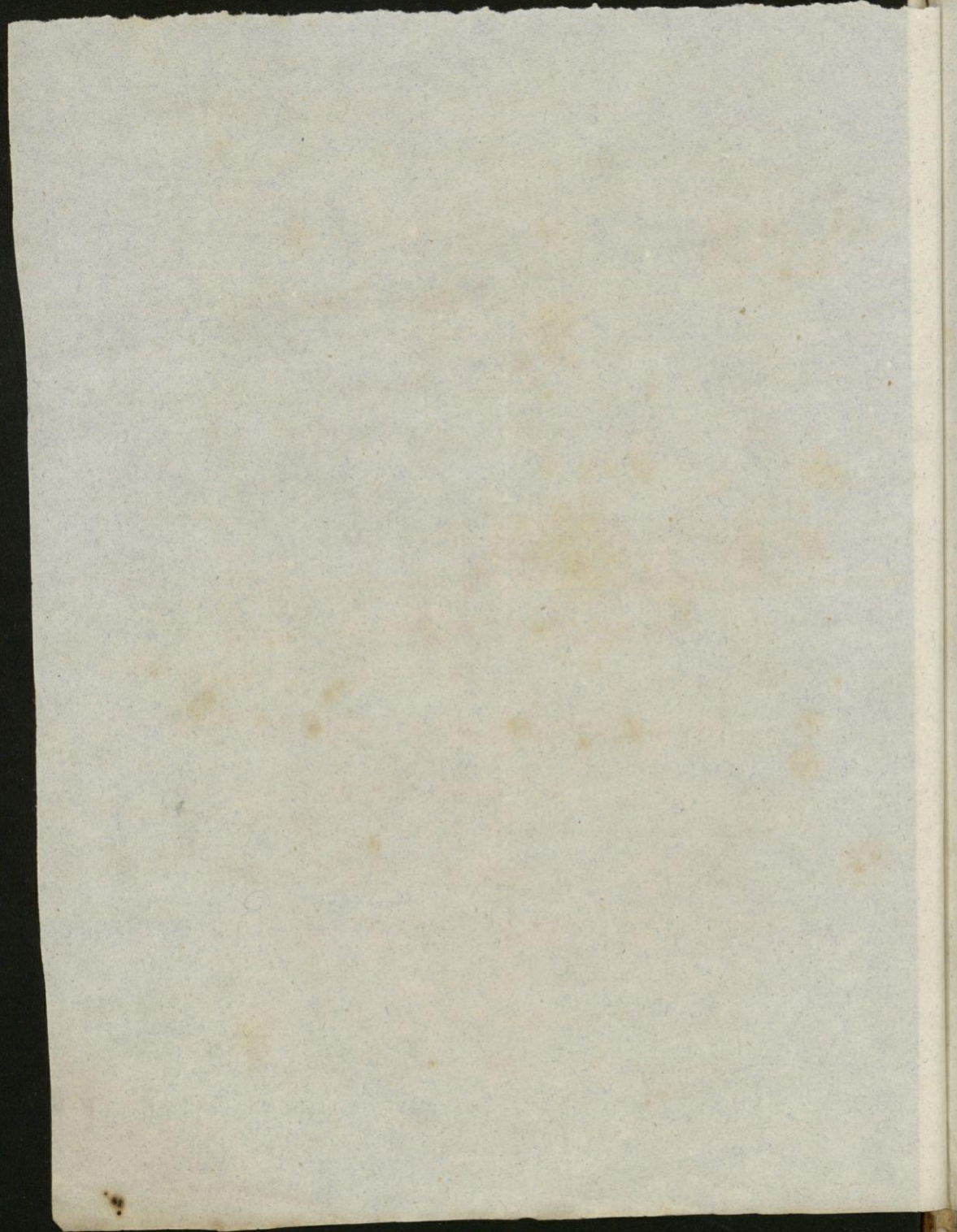
L'assemblée examinerait ~~et~~ chacune
des propositions qui lui auraient
été soumises et enverrait ses avis
sur chacune d'elles en particulier.
Et après examen opéré, les délégués
chaque Comité seraient admis
à communiquer à l'assemblée
les remarques qu'ils auraient
faites dans leurs cantons
respectifs relativement aux
améliorations agricoles
dans les cantons, aux divers
moyens employés pour faire
progresser la ~~science~~ science pratique
qui embrasse les diverses branches

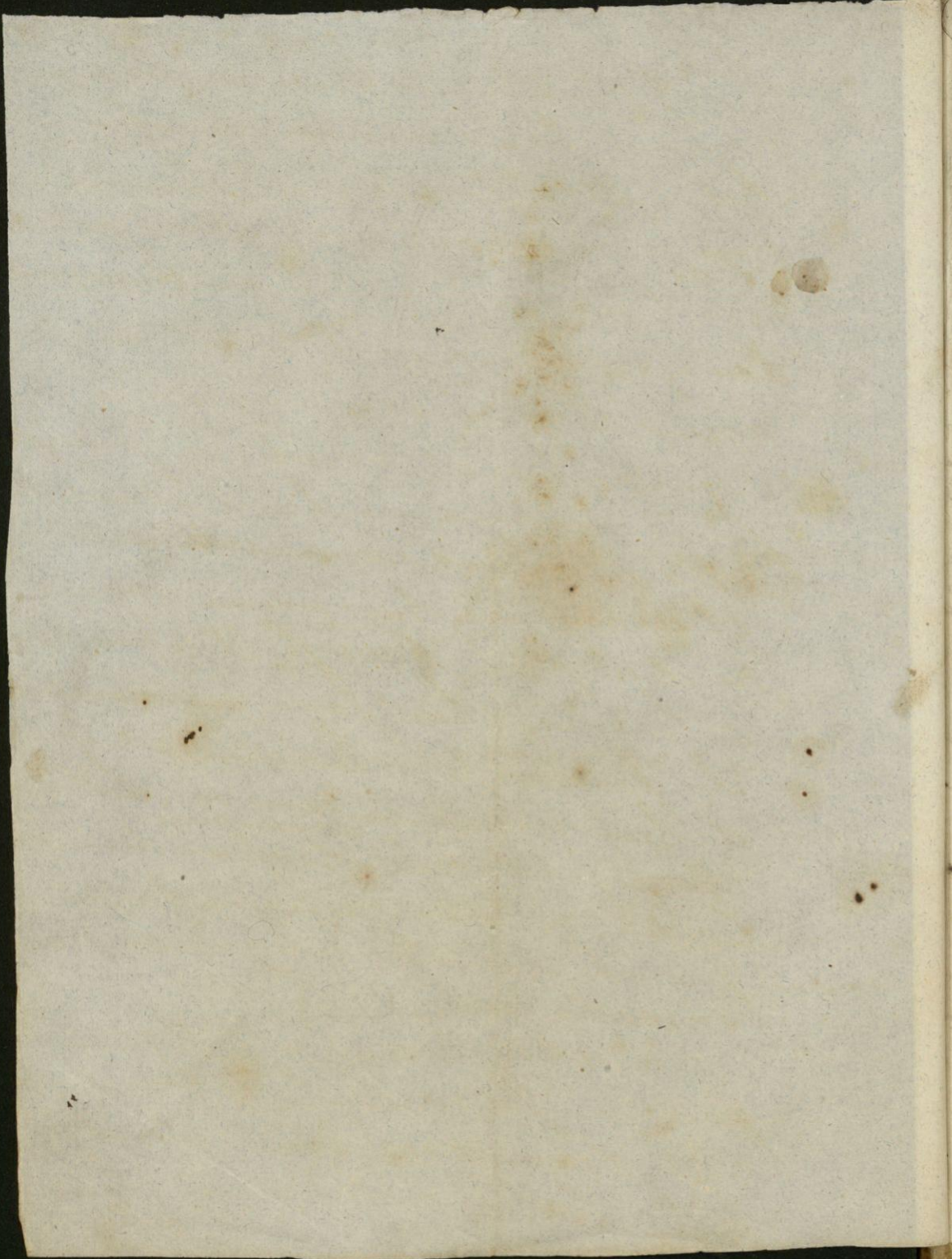
De l'agriculture, et de l'économie
rurale. Il en ferait mention
au prochain verbal, & l'assemblée
se réunissant, proposerait des
moyens qu'il conviendrait d'employer
pour corriger les méthodes qui
auraient été recueillies vicieuses.
Enfin avant de se séparer cette
même assemblée était saisie par les
membres de l'expérience d'élaborer
un programme, à suivre dans
chaque canton afin de mettre
plus d'infatigable dans la
direction à donner aux travaux
agricoles.

Les programmes de la société
Central des Géorgiens, seront
imprimés & seront distribués
à raison de 10 exemplaires
au moins par chaque comice
agricole sans préjudice de leur

insertion par extrait dans les
 annales d'agriculture du Dept.
 Mais n'avons pas besoin de
 dire qu'indépendamment des
 objets qui se rapportent à l'agriculture
 du département, les sociétés
 Centrales Georgiques auront
 la faculté d'insérer de leurs
 pour attirer l'attention de
 l'administration supérieure
 et du Gouvernement sur des
 matières ^{qui intéressent l'agriculture} qui certainement
 des améliorations qu'on ne
 peut obtenir que par des lois
 émanées du bon pouvoir de
 l'Etat. ~~Cette~~ Ces rapports
 contenant l'expression de la
 vœux ^{ont} seront envoyés au préfet
 pour être immédiatement transmis
 au Ministre du Commerce &
 des Travaux publics.
 Il me semble Monsieur que

~~que le projet de~~
~~que les vues d'amélioration que~~
~~que les vues d'amélioration, que j'ai~~
Je propose d'introduire tant
dans le matériel que dans le
personnel qui se rattachent
à l'agriculture pratiquée dans
ce département, sont de nature
à fixer l'attention de tous ceux
qui, ainsi que vous, désirent
~~que le projet d'air de voir~~
Suffisamment augmenter notre
richesse territoriale





M^r J'entends toujours parler au tunc de moi le
 grand mot, le mot magique de réforme.
 Hélas, M^r, Plaignez moi, d'arriver à un
 très grand réformateur. Mon père
 vivait heureux au milieu des champs dans
 son propriété qu'il tenait de son
 aïeux, & qui avait agrandie &
 considérablement avec l'âge par son
 sens & l'usage d'une bonne administration.
 Ma mère était ~~revenue~~ ^{active} &
 économe. Leur revenu annuel
 ne dépassait pas 5000^{fr}. Cependant
 au moyen d'une sage ~~économie~~ ^{gestion} ménage
 ils ~~faisaient~~ ^{mettaient} pour les ans, un quart
 de leur revenu en réserve. Mais pour
~~autres~~ ^{à l'usage} partageant ^{à l'usage} leur fortune
 l'ordre que mon père me tenait en
 prison, dans les collèges où j'ai fait
 mes études.

un assez bon parti se présente
 pour m'épouser. On la M^r M^r, &
 l'on pense à me donner une épouse
 pour soulager ma mère qui commence

asentir le prier des amies.

J'avais 25 ans alors, et le mystère
sur la fortune de mes parents qui
était très léguée, je ne songais
point à prendre une profession,
libérale, et je me décidai à vivre
de mes rentes. La dot de ma femme
ayant remplacé celle que mes parents
avaient promise à ma sœur. J'avais
~~en possession toute la fortune~~
~~me restant, avec ma femme~~
~~en possession de la fortune~~
et matérielle que mes parents m'avaient
ménagé. Ma femme, n'était point
ce qu'on appelle vulgairement une
femme de ménage, elle était avant
toute chose pour faire la Grande Dame
et qui ne se souciait pas de
s'occuper de mes affaires. Elle désirait
qu'elle fût pour sa sœur, et
pour la maison d'habitation, et
pour lui procurer un élégant
ameublement, pour le salon et la
chambre nouvellement construite.
Mes parents n'étant pas

Constante, moi, enfin, ils consentirent
à payer la dépense qu'elle avait
occasionnée. D'un autre côté, ma femme
ne se fâchant que très tard, et sans faire
à ma mère tout le embarras du ménage.
J'avoue, aussi, qu'habitue à me voir
faire, je suis un peu habitué
par plaisir, ce qui disais ait fort
à mon père qui autant desiré me
voir le fils d'un d'au se trassant
à qu'aller, et m'indiquer, par là,
d'au la pratique
de cette petite sienne.

Bref, nous ne pûmes plus nous
convenir. Il fallut se presser, et
aller résider au chef-lieu de
département, au moyen de 2000
de pension que nos parents
m'apportaient et 1000 f. provenant
du chef de ma femme, qui d'au
ce moment était en possession
d'un tendre mariage, premier fruit
de notre union. Bien plus, qu'elle
était, & qu'elle s'était faite
avec pour d'une bonne
grâce de part et d'autre, d'au s'en aller
ce fut la la première réforme

qui eut lieu dans notre ménage.
Joyeux maintenant, ou les autres
se former, m'ont succédèrent l'indulgence
étant installée en ville, dans l'un
de plusieurs beaux quartiers, je supputais
pour cet objet un budget de 600 f.
Ma femme s'y trouva à merveille.
De mon côté je restais avec mes
relations avec toutes mes anciennes
connaissances. La table était
journalièrement à peu bien servie, &
les plaisirs que procure une société
choisie parmi les notabilités de
la ville, faisant la dilution de
ma femme. Elle était jeune &
gâtée et partant coquette. Sa
mise élégante lui méritait
le suffrage de toutes les
personnes qui du grand monde
au spectacle, au bal, à la
promenade elle se faisait
toujours remarquer par sa
légèreté de sa mise, & beaucoup
de grâce dans sa manière.

Bien qu'elle fut un prodige pour tout
 le monde, soit à cause de son auguste
 despotisme, soit à cause de sa bonté
 souveraine, ou pour d'autres raisons
 dont je garde le secret, elle ne
 ne fit rien, ne sentit rien,
 pour elle commença à s'affaiblir.
 L'amour de je ne sais, & l'amitié
 ne se remportait qu'en un parfaitement.
 Je me procurai d'autres connaissances
 pour faire diversion à la monotonie
 conjugale, & je m'abandonnai
 à un plaisir d'une vie oisive &
 déréglée. Ma femme peu soignée
 de me suivre auprès d'elle, commença
 à ouvrir son salon à tout le monde
 pour à la mode, & de sorte
 chacun de nous agissait de son côté
 en pleine liberté.

Et je ne vivais avec même trois ans
 d'une vie aussi peu réglée &
 aussi dérangée, tant à nous se
 répandre qu'à nous faire,
 fournisseurs, & marchands de tous
 les objets de consommation &
 d'habillement nous apportent

leurs singuliers et variés mémoires,
leurs ensembles s'élevaient à 20,000 f.
et nous n'avions pas la force.
Les 3,000 f. de pension des auteurs
de nos jours, assurément ~~étaient~~ employés
dans un autre dessein. Du mariage,
ou du jeu au quel je m'attachais
surtout avec passion pour me distraire
de la monotonie d'une vie désolée.

Que faire dans le cas, consentir
de buter aux marchands, au
emprunter à gros intérêts? C'est la
dernière parti que je pris, après
avoir fait entendre à ma femme
qu'il fallait se résigner à quitter
l'espoir d'une vie où nous nous
épuisions complètement, et aller
nous mettre au point de nos chers
parents. Les capitalistes ne
vous servent ni ouvrir leur bourse
qu'en le que mon père consentant
à me l'autoriser. Devoir les
amis que je croyais m'être faits
Je n'en trouverais aucun qui voudrait
me servir dans cette circonstance

29
C'estique pour moi. Je me désignai donc
à implorer le secours de mon père, &
alors demander qu'il me prît moi et pour
ma femme. Je fus accueilli très favorablement
à la maison, ma mère qui m'avait
toujours donné de puissants conseils, &
après m'avoir fait une leçon
morale se chargea de travailler
à ramener mon père à des sentiments
plus favorables à mon bonheur.

Mon père, qui jamais n'avait
eu d'engagement aucun, n'avait
répugné à me prêter sa signature.
Il se refusa d'embrasser un domaine
de sa propriété et me permit de
le mettre immédiatement en vente.

C'est le que je fis & l'acquerreur
fut le 25,000. que je m'entai le
prix de son acquisition fut chargé
de me libérer entièrement envers
mes créanciers. Enfin ma femme
et moi, obtîmes la permission
de revendre l'ivre en commun & par
mon père et mère. En lui annonçant
cette bonne nouvelle, elle porta des

Tant il lui était pénible d'abandonner
une ville où elle menait une vie
agitée mais heureuse pour elle qui
aimait les airs du grand monde
et les plaisirs de la société.

Après avoir terminé mes affaires
avec mes Créanciers, nous partîmes
pour la Campagne où ~~notre~~
summe fut reçue positivement mais
froidement. Un an s'était
à peine écoulé que je me
et l'absence de perdre ma mère
et la habitude de sa femme
me lui permettait de la remplacer
quelque imparfaitement
dans le ménage. Je m'occupais
de mon aîné avec mon père pour les
affaires du dehors, mais l'intérieur
de la maison dont le détail
était entièrement abandonné à des
domestiques peu soigneux, allait
très mal. Mon père grondait,
et ma femme pleurait. Il lui était
intérieurement si peu sympathique, que

que mon père, alors âgé de 60 ans, mais
encore très vigoureux, portait une
remarquée. Je fis tout ce que je pus
pour prévenir l'orage, tandis que de
son côté, ma femme me pressait
de prendre un parti décisif, en exigeant
de mon père qu'il nous fût
immédiatement en possession des
droits de ma mère & des 20,000 f
de sa dot hypothégués sur biens.
Il me résistait beaucoup à
pousser mon père dans ses derniers
retraichements. Ma femme voyant
que je lui résistais chercha un
jour querelle à mon père, et elle
fut poussée si loin qu'il se donna
à nous le gendrier et à nous faire
raison de tous nos droits.

Le partage se fait et en dernière
analyse, nos revenus ne s'élèvent
qu'à 2,500 f. force fut de son
contenter et de revenir habiter
la ville, objet de tous les vœux
de ma femme. Nous arrivons

alors trois enfants & ma femme était
enfantée.

Je lui payai ma part de 350 f. & je recommandai
à ma femme la plus saine économie
me refusant de lui en donner
l'exemple. Ayant été nouveau installé
qu'elle tenait elle se faisait à l'ancienne Comaïpa
et se remit en relation avec les
modistes & les marchands de
nouveautés. A leur retour
salut aux plaisirs, & ma femme
fut invitée à toutes les réunions
de la société qu'elle faisait faire.
Puis, malgré mes recommandations
elle reprit son habitude de
plaisirs et de dépenses.

Mon revenu était évidemment
insuffisant pour faire face à ces
dépenses, mon contrat me se-
rait chaque année de nouvelles dettes,
et bien que au bout de cinq ans
mon revenu annuel devint
15,000 f. Je vendis pour payer

Le bien que mon père m'avait laissé
pour le droit de mon aîné. Il me
resta encore 10,000 f. Je les plaçai
chez un banquier, mais au bout
d'un an celui-ci fit faillite.

Me voilà réduit à n'avoir plus
que 1,000 f. de revenu, & conséquemment
dans l'impossibilité de pourvoir
aux besoins du ménage. Le
père de la sœur de mon père,
il me fallut contracter de nouvelles
dettes. Elle vint, et je me mis
en possession de biens qu'il avait
possédés. J'en vendis une partie
pour me tirer de là. Ce qui me
restait m'y comprenant la
dot de ma femme pouvait
me représenter de quinze à 1800.
francs de revenus. Mes enfants
au nombre de quatre allaient
à l'école & pour ne pas laisser
l'éducation à la campagne,
Je fus forcé de les faire

les demandes toujours inépuisables de bureaucratie
légitimité et de la Démocratie radicale, ayant pour
objet d'obtenir la réforme d'un tel ou tel sur laquelle
répond l'édifice ~~général~~ ^{fit qu'il agit personnellement} ~~français~~ en 1830, me
portant à examiner si les propositions de Cardus
parties sont opportunes, et, dans le cas, si la nature
de la réforme, qu'elle indiquent comme moyen de
salut pour le pays, est de nature à amener la
fort de la France en général, et celui du citoyen
en particulier.

Avant d'entrer en matière je dois jeter un
coup d'oeil rapide sur les événements dont mon
pays a été le théâtre depuis 1789, & sur les
améliorations qui en sont résultées.

En 1789, hors de la Constitution de 1791, le
pays était gouverné par un Roi absolu,
et soumis à une noblesse féodale, prié & gâtée,
qui pressurait le peuple par des exactions
féodales, & qui ne contribuait en rien aux
charges de l'état. Elle seule pouvait parvenir
aux emplois civils & militaires, à l'exception
des tiers-états, qui demeuraient taillable &
corvéable à volonté. Les finances du royaume
étaient dévorées par des courtisans & des favoris
qui pullulaient à la Cour & gagnaient par
des traitants & des ministres infidèles. Enfin,
la justice était régie par des usages
des coutumes bizarres, que les magistrats

interprétaient à leur guise & que les avocats
rendaient encore plus obscures en cherchant
à en expliquer le texte & le sens, pour les
rendre favorables à la Cause de leurs
Committants.

[illegible]

~~Ces~~ reformes, la plus comptette, has
plus utiles au bien être de la société,
aurait du faire la sùreté de la France
her au sein qu'il le quit perdant une
une portion de leurs revenus, on a

entraver par le monopole &
 de Jucarandes, qui s'étaient composés
 du monopole du travail. Le droit
 de place aux foires et marchés étaient
 perçus par le seigneur & ne profitant
 par aux communes.

Les provinces étant devenues
 de grandes voies de communication
 & celles qui avaient eu un commandement
 de construction, au moyen de la cour,
 avaient été si mal dirigées, si mal
 établies qu'elles ne paraissent
 être d'aucune utilité pour le royaume.

ont même

été tenues

aucune de

Ces aménagements

qui depuis

l'ont l'ont

rendu faibles

leur parvenue n'était que celle qu'a
 vos de suite. La navigation de

la plupart des rivières était imparfaite

et sans grands canaux de navigation
 ou à l'usage ou à l'usage en partie.

Le financer de l'Etat était dérangé
 par la grande débauche, &

le favoritisme de la Cour, &
 le favoritisme de la Cour, &

De manière que le gouvernement
 ne pouvait rien réserver pour le

travail d'utilité publique. & de fait
 de l'entretien, la nation ne pouvait

connaître l'emploi des deniers publics,
 approuver aucun service à cet Etat &
 Ouzes

Ministres

Afin de leur montrer le respect
S'en garantissant les aux dires de
L'assemblée publique. De la survenue
des députés annuels de la paroisse mission
qui accroissent la dette publique.
Le privilège du clergé et celui
multiple pour les plus grands
Domaines de la France, font à
ceux qui avaient été octroyés
à plusieurs vœux de justice,
si appartenant à ce que les contributions
publiques soient réparties par tous
les classes de société, et le
peuple, ^{certainement même} étant ~~carac-~~
^{position} ~~etait~~ était
par conséquent de se garantir de
nouvelles charges.

La Constituante, en fondant la
gouvernance du mal, abolit tout
les privilèges, affranchit tous
l'impôt des seigneurs féodaux, jette
abolit la royauté absolue. Elle
dit à tous les citoyens égaux devant
la loi, et Constituante la liberté
politique. *Ordonnance*

La Monarchie d'un nouveau genre
~~elle fonda une monarchie mixte,~~
Confia à ^{Elle par le peuple}
Un corps législatif ^{permanant}
fut chargé de ^{la loi} ~~la loi~~ ^{de faire la loi}, et de
~~la formation du Code~~, qui
~~devant être l'œuvre d'un~~
Monarque, & spectateur en son nom.
La République de la France fut
divisée en 83 départements, chaque
département en Cantons, et
chaque Canton en Communes, et
chaque Commune en sections.
Les sections furent
administrées par des administrateurs
élus par les citoyens, et
chaque section fut chargée
de la nomination des Juges
de Tribunal, et de
Juges de Tribunal, et de
Juges de Tribunal.
Dans cette Constitution le pouvoir
Exécutif se trouverait sans force
pour résister à la faction
trône, et se faire respecter des
faction démocratiques qui n'étant

Contributaires par aucun pouvoir
modérateur.

Le Roi se trouvant en contact
immédiat avec la Démocratie,
qui le dévoutait et le débordait
chaque jour d'avantage,
ne pouvait que succomber,
sur tout étant mal conseillé
par les grands, de faibles qui
le poussaient à une contre-révolution
dont ils espéraient profiter
pour reprendre leur ancienne
domination en France.

Les mesures qu'ils lui firent
prendre pour le tirer de son point
aussi périlleux et aussi peu digne
d'un monarque furent précisément
celles qui l'achèveront si promptement.

La Démocratie en profita &
après l'avoir fait perir sur
l'échafaud, elle donna à la
France une Constitution d'Épuration
d'Épuration qu'elle ne put
être mise à exécution, à cause

du grand nombre de sonage qu'il
 aurait fallu mettre en mouvement,
 aussi la leucémie, ou elle qui l'aurait
 dévotée en ajoutant-elle à l'assemblée
 jusqu'à la pair générale, en
 s'emparant de la Dittature,
 au nom du peuple souverain,
 Jamais, chez aucune nation,
 la Démocratie ne fut en position
 de faire le bonheur d'un d'un
 peuple, mais au lieu de fonder
 d'une bonne organisation de la
 société elle le fondant sur des
 bases faibles et libérales pour
 à rendre le citoyen également
 heureux, suivant leur position
 sociale. Elle institua une dictature
 révolutionnaire qui fit tomber
 sur lui les fautes de tous les gens
 qui lui devaient sa chute, Elle se
 donna elle-même. La multitude
 aveugle & passionnée applaudissant
 aux assassinats judiciaires &

opprimait tous les citoyens qu'elle
designait par le nom d'antécédents.

Enfin les Des Esgruyers, des
Attaques Courantes malades de cette
tête etait menacé formement un
parti apres jouissant pour se
debarasser a jamais de l'antécédents
et leur de l'antécédents démagogues &
de se complaire. leur tête tomberont
à l'ouverture sur le Sépulture, &
la France est alors commença
à respirer, et a respirer de multiples
jours.

La Constitution éphémère de 1793,
fut remplacée par celle de l'an 3.
Elle maintenait la ~~seigneurie~~ République
en République, gouvernée par
un Directoire exécutif, composé de
cinq membres renouvelables par
seul, tous les ans, et choisis par une
par le Conseil des anciens sur
une liste quinquuple de candidats
présentés par le Conseil des
anciens. Ce Deux Conseils exerçaient
le pouvoir législatif, et étaient

nommés par les collèges d'habitans
 du Département. L'administration
 départementale & les Juges des
 tribunaux furent confiés au choix
 du pouvoir exécutif. C'est si la
 France avait eu après de vertus, de
 celle qui constituent un bon citoyen,
 ami de son pays, aimant à se joindre
 de son sage libéral, réglé par ce
 juste loir, la constitution de l'an 3,
 aurait fait son bonheur.

Now we proceed to the
 second part of the
 subject, which is the
 history of the
 various events which
 have occurred in the
 life of the
 individual, and the
 manner in which
 they have been
 conducted.

her demander toujours inépuisable, de l'administration
 légitime, et qui, par le premier pas
 fait, inspire d'instinct le respect des droits
 et de la démocratie,
 peut le premier pas de la réforme radicale
 pour obtenir la réforme d'aujourd'hui
 qui servent de base au gouvernement
 d'une république Constitutionnelle ^{fondée}
 par suite de la révolution de 89, me
 permettent d'examiner si la réforme que
 le parti propose est opportune,
 et dans ce cas, si les principes sur
 lesquels elle repose peuvent porter
 quelque amélioration au sort
 de la nation. ^{de la nation}
~~de la nation~~ ^{de la nation}
~~la masse de la nation~~ ^{la masse de la nation}
 formant la masse de la nation.

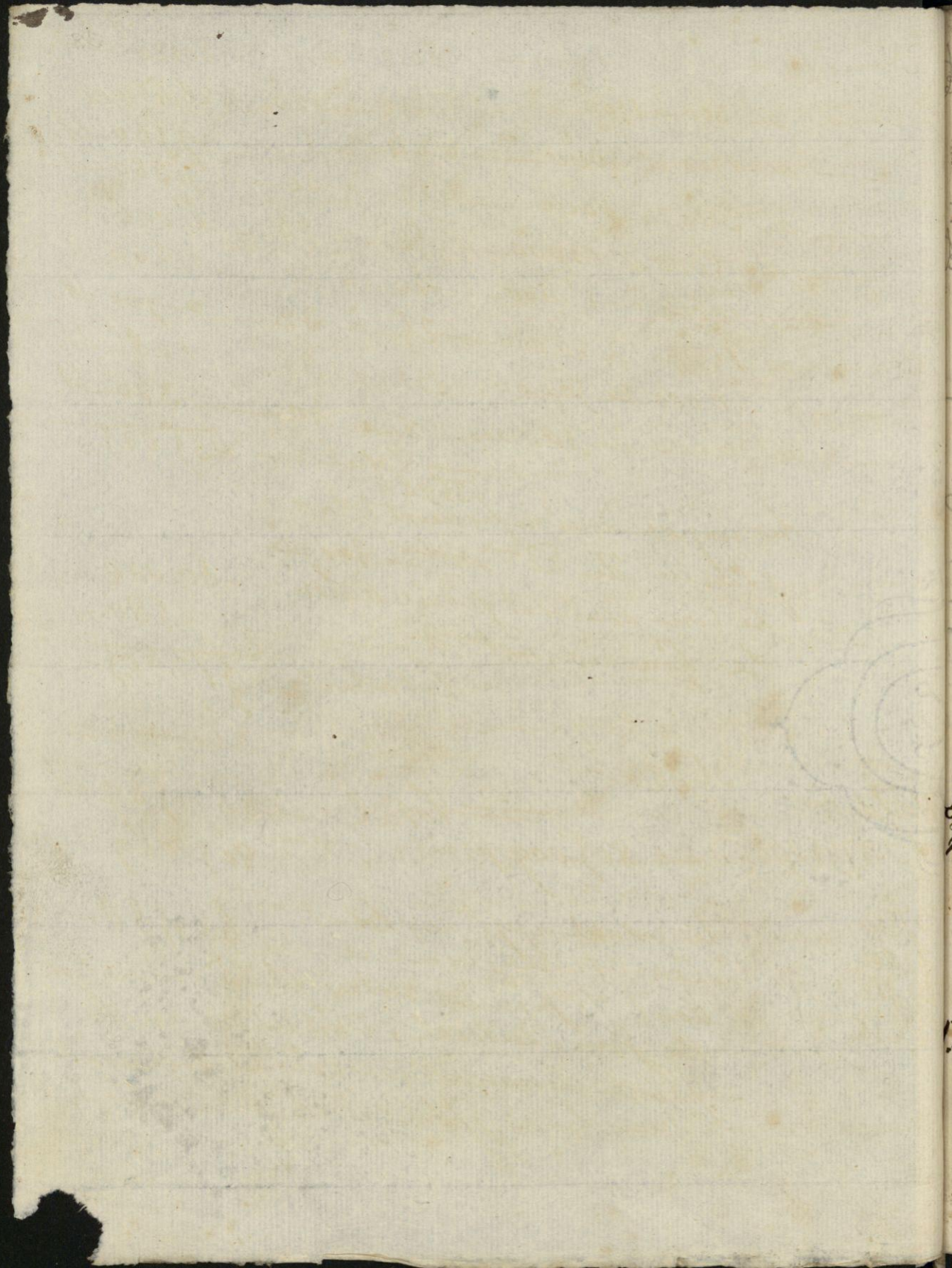
Avant d'entrer en matière, je dois
 jeter un coup d'œil rapide sur les
 événements qui se sont succédés en
 France depuis 1789, et sur le bien
 qu'ils ont résulté pour la nation.

Avant 1789 le pays était gouverné
 par un roi absolu, dont le pouvoir
 était maintenu par la classe éclairée
 de la nation et contrebalancé par

par les parlements du royaume
qui avaient pris la place des
anciens états généraux, mais qui
n'avaient pas assez de force pour
remédier aux abus du gouvernement
le peuple ou tiers état, qui formait
la moitié de la nation, composait
pour le tiers des évêques, seigneurs
du Doner ecclésiastique, et des
faibles impuissances par le gouvernement.
Il dépendait en outre des
parties seigneuriales dont les
officiers étaient nommés par les
seigneurs ^{chefs de la} ~~part~~ ^{seigneurs}, à qui les
renvoient juger et punir.

La Noblesse, pour ses anciens usages,
était seule admise aux emplois
civils et militaires. Le propriétaire
n'était pas libre de vendre sa propriété,
sans qu'il en portât atteinte à la noblesse.
Nul n'était propre à être seigneur. Les devoirs
de seigneur, pour punir de voir
sa propriété confisquée au profit
de son maître seigneurial.
Le Commerce et l'industrie étaient





Communes de 300 hab. à 1000 — 8012 — à 10 C^{ts} 80120 ³⁹ D^{ts}.

Comm. de 300 à 1500 — 27,372 — à 12 C^{ts} 328,464 C^{ts}.

— de 1500 à 3000 — 624 — à 15 — 9360 C^{ts}.

— de 3000 à 5000 — 619 — à 20 — 12,380 C^{ts}.

— de 5000 à 10000 — 253 — à 24 — 6096 C^{ts}.

— de 10000 à 15000 — 40 — à 30 — 1,200 C^{ts}.

— de 15000 à 20000 — 25 — à 32 — 800 C^{ts}.

— de 20000 à 50000 — 31 — à 35 — 1,085 C^{ts}.

— de 50000 à 100000 — 8 — à 40 — 320 C^{ts}.

Total — 435,025 =

Les impôts qui ne seraient pas
partie du ad. nat. seraient
le cens électoral serait baissé

Les gradués, not. etc. — 80,000 —
2,580 =

Total en 17,605 =
Off. de la Garde nationale pour
36,984 C^{ts} —

Total D — 887,589 C^{ts}.
Effet des
nat. 3,781,206 dont 805,009 serait en moins
Gagner en

Le restant après le cens. 82,580.

Cens et ad. seraient
dont 1/3 seraient enlevés par la diminution
du cens électoral. C'est à dire que le
Parti démocratique radical figurerait
pour 1/3 dans le scrutin.

37812

37812

37812

12,436

En abolissant le leur d'Eligibilité on
3/ Ser tirerait les Jeunes araucans
sans cause, ou des ambassadeurs de guerre
qui leur feraient espérer une grande
propriété pour s'assurer, ou des
régimentiers qui avec leurs fortunes
auraient gagné à leur profit
une partie de la multitude des
Electeurs des Campagnes, ou
des off. de la garde nationale.

Alors la Election de la guerre ferait
toute politique. On se battrait
dans les communes hors des
renouvellement de Confesseurs
des et des off. de la Garde nationale,
alors le désordre ferait partie

Supprimer cette
réforme adoptée. Combien ont-ils
tenu aux Constitutions, puis que
la Démocratie tarde à aller qu'elle
se prochaine demande qu'on

La paye d'abord, pour se rendre au vote
des députés, a semblé au chef lieu
du département, et ensuite qu'on
paye les députés au nombre de 500.

Pour 88788 Electeurs, soit 900,000,

sejournant 3 jours au chef lieu du
département d'indemnité de voyage,

900,000
27,000,000 ³⁰ sont calculés à raison de 30 francs
par Electeur en 2,700,000 f.

frain d'appropriation des
salles, d'impression des listes
Electoral, d'affiches, &c. } 80,000 f.

Total 2,780,000 f.

10,000,500
5,000,000 500 - Députés à 10,000 f. 5,000,000 f.
par session - Total - 7,780,000 f.

naaf

les représentants d'une Nation formant
aupres du Monarque une assemblée législative
qui exprime fidèlement le vœu du
peuple. Ils doivent être composés de
Citoyens qui leurs honneurs ^{vertus & sagesse} ~~leurs talents~~
^{de leurs} ~~intérêts~~ ^{personnels} attachent à la patrie &
^{personnels} mettent ~~à~~ ^à leur cœur à porter
de l'incertitude sur son sort, sa situation &
sur son bien. Des assemblées ainsi composées
ne font que parler pour ne rien dire
un Monarque que des Ministres
communément pervers, des favoris
complaisants, des courtisans familiers
qui ne connaissent point de patrie, ni
qui ne trouvent leur intérêt qu'à la
faute d'un autre, de partager les dépouilles.
nul homme n'est plus intéressé au bien de
l'Etat que celui qui souffre de son mal,
et qui souffre de son avantage; c'est
la propriété; c'est la possession de terre
qui lie l'homme à son pays, &
l'attache à ses concitoyens.

On se demande pourquoi d'un état
constitué sur de ~~bons~~ ^{notables} ~~faux principes~~
liberté ~~des~~ Citoyens, de la propriété &
de la liberté des Citoyens, ~~plus se~~

La forme d'un son sein des régnant, et
 organer que la nation n'a point exprimé
 choisie. C'est qu'il existe d'une nation
 de parties turbulent, des ennemis du repos
 public, des ambitieux qui voudraient
 s'emparer du pouvoir, le tyran, le
 au sein d'une multitude enrievre, ignorante,
 qu'il n'y aient a leur tour, jusqu'à
 ce qu'enfin s'épue du mal. La fin s'élève
 d'un des commotions terribles, qui en
 armant tout le pouvoir, la ferait
 se précipiter d'un bras du despotisme.
 Elle est la destinée du peuple, qui se
 fait de diriger par des ambitieux, potestés
 et de passion de l'indompté.

La cour de Louis Philippe, n'a point d'orgueil,
 le monarque, a fait que pour se faire aimer
 de ses sujets, il devait leur montrer que
 par sa supériorité de son talent de l'humanité
 de son vertu privée et sociale, qu'il
 était digne de les représenter et de leur
 commander en se réservant d'un le
 Corde de son attribution. Comme aux
 sein Constitutionnel de l'état, il se doit
 avec la Nation, se fait partagent à
 l'égal de autres citoyens le pouvoir et
 la gloire de nos armées de terre & de mer.
 Et un tel Monarque n'est pas digne,

Si comme que l'ambition, la politique ne peut être parfaite,
 que la forme ne puisse pas de l'ambition pour l'ambition.

Je me demande souvent, où il sera possible
D'en trouver qui soient plus dignes de suffrages
d'un peuple ami de l'ordre, de la justice, &
des bonheurs de sa semblable.

Mais des auteurs ont écrit sur la Vertu
 qu'un demande au Roi: sedatis pro un
 enthousiasme plus respectable qu'écrité,
 ils ont exigé d'eux des talents si sublimes
 de quantité d'œuvre, de camailhame
 d'orateur, qu'il est presque impossible
 qu'un mortel le rassemble. Ils ont
 voulu que le Roi fût tout des Dieux,
 exempt de misère de notre nature,
 et ils firent des hommes seigneur plus
 remplis de misère que tout le monde.
 Ne voyons que des hommes d'une mere
 Prince, ne leur demandons que de
 Vertu humaine, et Comaisons que cela
 en que les hommes quantités s'empruntent
 sur la nature et le malheur de
 l'oise.

leur Châtiment ne leur parait à force
suffire les avantages que la constitution
leur assure & qui font leur félicité; il
les protège contre l'oppression; il laisse
à eux tout leur pouvoir & leur

L. 110.

il ne le force de plus sous sa capivité:
Juste envers les autres peuples, il ne
s'engage point à les troubler: Content de
maintenir le peuple de son royaume dans
une paix amicale & heureuse il ne s'agit
pas de conquête étendre le bornes d'un
empire toujours après florissant, heureux
et respecté quand il est sagement
gouverné. Il ne partage point les
premières de la nation arguer turbulent
qui défont l'Etat; il s'adresse à
les exhorter de les conquérants qui
indignes de l'humanité que la nature
ou les conventions du bon sens ont
mis en leurs Etats, tant dans des
guerres inhumaines inutiles, prodigues
de sang de leurs sujets. Il leur donne
point le nom de glorieux au lieu
que leurs actions inhumaines sont
parmi les nations. Préférer donc
un droit pacifique, à l'ambition
s'arroger d'autorité les actions si vaines
causent le monde de deuil, de
larmes et de misère. La Nature
favorise le peuple des gentilles
Donne à leurs efforts une gloire
à leur tranquillité,

La possession d'un grand bien et toujours
malicieux d'iniquité; ceux qui n'ont
rien à perdre n'ont rien à craindre
d'ailleurs il est ce
s'espérer de s'homme de s'être
Jamais parfaitement content.
L'amour de la vérité est une passion
jalouse & toujours exaltée.

La lutte du papier pe t  t   quer,
ne devrait d'engager que lors que
l'  quilibre se d  truit. Alors tous
les pouvoirs sont sans force pour
nous   tablir l'ordre, & la soci  t  
d  pend, n'est plus qu'un vaste
champ de d  sordre, qui plonge
notre soci  t   dans une situation pire
que le despotisme,

Une nation est heureuse, lorsqu'un si
 grand nombre de citoyens font de
 leur patrie une habitation courtoise d'une
 belle équilibre maintenant par la loi,
 d'une habitude pour la personne de
 pour le bien, d'une libération
 satisfait par le travail, et l'industrie
 et le commerce. Et qui ne peuvent être
 le fruit que de la liberté.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

fils de ~~françois~~ ^{françois} Montgrol ^{fr} de Fontvieille, bourgeois
 de la ville d'Espéranche, et de Marie Pétithomme
 de la faye, dont la mère était sœur du médecin
 Parade bourgeois et noble citoyen de la ville de
 Périgueux, J'ai né au village de Bonre
 Commune de St. Medard d'Espéranche ~~le~~
 le 25 Mai 1776. Ma mère, d'une constitution
 faible et d'un tempérament malade, ne
 pouvant me nourrir, me ~~put~~ confia à
 une nourrice, résidant au village de Grandchamp
 paroisse de St. Eutrope d'anc, à trois lieues
 de la résidence de distance de la maison
 paternelle. Cette femme étant devenue enceinte,
 se garda bien d'en faire la déclaration
 à mes parents, et malgré mon dégoût
 elle continuait à me nourrir de son mauvais
 lait. On m'a vu qu'à l'époque où l'on battait
 le blé de la nouvelle moisson, vers le milieu
 du mois d'août 1776, elle m'a beaucoup
 gardé ~~moyant~~ vu en la brasse de cette mauvaise
 femme, m'a vu si étroit, si ~~gros~~ ^{gros} ^{gros}

Misérable qu'elle en fut effrayée, me
Compassion pour moi. Elle s'informa du nom
de mes parents et s'empêcha d'en faire
provenir de ma position par un espère
Mère n'étant pas encore bien établie
de la maladie de ses parents, chargea sa
belle sœur, Antoinette d'aller me chercher
immédiatement et de me conduire à sa
maison en prenant toute la précaution
que ma position défaitte exigerait. Il
faisait ce jour-là une chaleur de feu
m'ont depuis mes parents. J'étais alors
une di'archie, qui était à la fois
pour me garantir de tout malheur et de
dangers par un moyen sûr, que tout m'aurait
et de se qu'on s'occupait, qui me maintenait
dans un état de débilité et de douleurs mortelles.
Arrivée à la maison, ma tante me présenta
à ma mère qui fut effrayée de ma position
et dit tout qu'elle ne croyait pas pouvoir
me ramener à la vie. Une femme femme
du village, devenue depuis sa mère, qui
nourrissait son enfant, fut appelée à la

ma mère son lait était très abondant, très
 nourrissant, et ma mère la supprima, ce
 me laissa prendre son sein. Elle fit,
 avec répu gnance, ~~elle fut~~ à l'écarter du maillot,
~~et elle me voyait~~, mais comme ma
 mère était amée elle consentit à m'allaiter
 jusqu'au moment prochain, où mes parents
 m'auraient procuré une nouvelle nourrice.
 son lait était si abondant qu'il aurait suffi
 pour nourrir du bien faidoute, si mon débile
 estomac avait pu le digérer, mais apaisé
 m'en étais je rapagé que je le rejettai
 du moins en partie. La diarrhée qui était
 devenue catadaine, ne s'arrêtaient point.
 Le Médecin D.^r qui me faisait de fréquenter
 Visites, parvint cependant à ~~rétablir~~
~~seulement~~ donner du ton aux organes digestifs,
 et à diminuer la fréquence des évacuations.
 Le soir apaisé qu'on me dorma pendant
 l'automne et l'hiver m'écarta mes jours hors
 de danger, de manière qu'au mois de mai de
 l'année 1777, mes parents me ~~remettirent~~ ^{confièrent à}
 une jeune femme du Village de l'Aumont,
 commune d'Ét Martin la Roche, à demi lieue
 de Louviers, et autant d'Érival, où il se

résidant une partie de l'année. Apres
avoir je reste chez elle deux mois chez cette
femme qu'elle disait grève. Dans une
visite que lui fit ma mere, elle s'aperceut
quelques malaises à vaincre ~~de~~
de sa position, et jugea convenable de
l'etirer de son mal. Rentra a la
Maison. Je fus nourri avec du lait de
chèvre, de la bouillie et autres aliments
sains, de faibles digestions. A l'age de trois
ans à quatre ans, mon tempérament
se était fortifié, et les digestions se
faisaient assez bien. Mes parents me
laisserent la liberté de me servir dans
le jardin, le bois ou champs, a tout les
exercices du corps qui avaient un grand
attrait pour moi. Jamais a grimper
sur les arbres, a sauter le fopit (à
buttes avec les gardeurs de troupeaux du
village). Pendant que je me fortifiais au
milieu de mes premiers jouissances, à quel
je grandissaie, mes parents jugeant
convenable de me m'appliquer à aucun
genre d'application. Ce n'est que dans le

Courant de la Septième année que sur le
 desir que J'en avais exprimé moi même,
 ils me mirent un Alphabet en les mains.
 Je fus pasté à leur faire cette demande,
 pour suite de mes études, et Epidemil, aru
 des l'âge de mon âge qui s'attachait
 se moquait de mon ignorance sous ce
 & apoth. J'en fus fortteux et cela me
 donna de l'emulation. D'un d'un esprit
 vif et d'une grande mémoire, ma mère
 m'eut bientôt appris mon Alphabet,
 si bien qu'au bout d'un an Je lisais
 très couramment le vieux français et latin,
 et Je commençais à écrire la prose.
 Mon père me voyant d'au pi bonnet
 des lettres, me mit en pension à
 Syrius, où Je fréquentai l'école première
 de Mr Duban, excellent maître d'écriture.
 Je m'appliquais beaucoup et à la fin de
 l'année suivante J'écrivais assez bien la cursive,
~~Je savais les quatre premières règles de~~
 de l'arithmétique, et ne lisais par mal
 l'écriture privée. Mon père me retira de

Cette session et l'ouverture des classes,
la famille vint habiter à Exideuil
pendant que mon grand père continuait
à résider à la campagne pour en surveiller
le travail. Je fus renvoyé à l'école
chez M. Lagrée, pour ~~apprendre~~
m'y tenir à l'étude de la langue latine.
L'avis de parer, secondé par une
puissante mémoire, me fit avancer après
promptement dans l'étude de cette
langue, si bien qu'à la seconde année
si je n'étais toujours le premier
rang parmi mes camarades de ma
classe j'aurais la consolation de ne
pas descendre au-dessous du 3^e rang, sur
18 à 20 élèves qui figuraient sur mon banc.
M. Lagrée consultait mon père sur ses
heureuses dispositions qu'il me connaissait, &
lui consultait de me ~~permettre~~ placer à
Perigueux pour y continuer mes études.
Mon père se décida à venir s'établir
à Perigueux, avec moi, mes ~~frères~~,
~~et mes sœurs~~ et ses cinq enfants.
Durant les vacances ~~de l'année~~ qui précéderont
notre arrivée à Perigueux j'aurais pu

la fièvre quarte. Le remède qu'on
 m'avoit fait prendre ~~par~~ avant mon
 départ de la campagne, n'avoit
 produit aucun effet, mais on pensa
 que le changement d'air et le séjour
 empyré que me donneroit, le Médecin
 Parade, et la sœur, mes grand oncle &
 Oncle, me procureroient une prompte
 guérison. Les Sympômes s'aggravèrent,
 la fièvre, compliquée d'une colique
 quotidienne, n'étant guérie, au
 retour des vacances de l'année 1788. Une
 année se passa donc sans qu'il fut
 possible de me faire jouir des avantages
 qu'on m'avoit proposés. Mon père
 voyant qu'un plus long séjour à Berge
 devenoit désormais inutile se décida
 à quitter cette ville & à rentrer à Lodi.
 Mon oncle Cécile architecte de
 Champagne de Belair, me conduisit
 chez lui, après avoir promis à mon
 père, qu'à l'instant que je serais guéri de
 la fièvre, il me conduirait à Fontenay,
 son cousin germain pour me faire

reprandre le cours de mes études latines,
abandonné depuis plus d'un an.

Mon oncle me fit administrer par son
médecin des remèdes qu'il jugea utiles
d'employer. Ce traitement dura plus
d'un mois sans me procurer aucun
soulagement. La fièvre reprenait
périodiquement, avec cette différence que
hercule et avant moins d'intensité. J'étais
dans cette position, lors qu'une vieille
femme, amie de la servante de mon
oncle, m'apprenant qu'il y avait du froid de
la fièvre, du vin de feu où je m'étais
baigné, avant d'aller au lit. Cette femme
me dit que si j'osais prendre le
remède qu'elle me donnerait, au moment
du retour de la fièvre. Je serais bientôt guéri.
fatigué de ma persistance, qui me paraissait
plus tolérable, je me soumis à la bonne
femme que je me soumettais à sa
volonté, sans riposte, avant le cours de
la fièvre, si tant fait sentir, le lendemain
la servante de mon oncle fut cherchée

la bonne femme. Elle arrive, et immédiatement
 son entrée dans la cuisine - où je me
 trouvais, elle me tâte le pouls et court
 dans le jardin ramasser un plein tablier
 d'oseille, elle la bave avec de l'eau fraîche,
 et la place dans le piston pour en
 extraire le Jus, qu'elle coule à travers
 un linge blanc, le liquide qui remplissait
 la capacité d'un verre ordinaire, me
 fut présentée au bit du moment où
 le froid de la fièvre était arrivé à
 son apogée. Malgré la réugnance
 que la couleur rougeâtre de cet oseille
 me faisait éprouver je m'empresse de
 saisir le vase qui le contenait et
 de l'avaler à grands traits, non sans
 faire la grimace. Vers que froid fut
 passé, une transpiration abondante
 s'établit, et la fièvre me sembla plus
 forte le jour là que le précédent. Je
 m'endors, je fis de rêves affreux,
 et le lendemain matin il me semblait
 que je me trouvais mieux qu'à l'ordinaire.
 Le jour où la fièvre devait reparaître,

elle retarda de deux heures, mais vers les
quatre heures des fois les frissons commencent
à se faire sentir, mais un peu moins
fortement qu'à l'ordinaire. Pour me
conformer aux prescriptions de la
bonne femme, je chargeais la servante
de me préparer un verre de Jus d'orville
pendant que j'aurais mis au lit,
et de me l'apporter aussitôt qu'il
serait prêt. Elle me vint à prendre
ce breuvage, avant que le froid de la
fièvre fut dissipé. Je m'endormis une
demi-heure après & je somnois après
profondement Jus qu'à l'aurore,
où il me sembla que j'aperochais
d'une convalescence. Je me me
trompais par là: le jour où je m'attendais
à un mieux dans ce fièvre, je me repentis
vers les cinq heures du jour qu'un
malaise général occasionné par quelques
legers frissons de fièvre. Je me disposais
de mettre au lit et j'allai dans le jardin
y faire une promenade très active.
L'heure du souper étant venue

Je me mis à table & Je mangeai
 parfaitement. Après le souper Je fus
 courir dans le bourg et vers les neufs
 heures Je rentrai à la maison. La
 nuit Je passai assez bien, et à dater de
 ce jour, mes jours. Je fus débarrassé
 d'une maladie qui avait porté de si rudes
 atteintes à ma santé. M'en tempérament
 se étant fortifié, Je grand trait à vue
 d'œil, et mon oncle commença à me
 faire reprendre l'étude de la banque
 latine, dans laquelle Je faisais de
 progrès à jurer, tout en même temps
 que Je soignais mon écriture.

L'année 1791 était sur le point de
 terminer lorsque mon père, pour satisfaire
 aux desirs de ma mère, vint me chercher,
 pour me conduire à Epidaur, où il
 me renvoya de nouveau chez le bon
 Mr. Bagre. J'y restai deux ans,
 Jusque vers le milieu de l'année 1792,
 Époque où Mr. Bagre surpris de
 mon antisisme par sa société proutaine,
 fut forcé par prudence de fermer son école
 et de se retirer dans son pays, du côté

qu'il en avait été et de ce qu'il en avait fait
pour les besoins du service de son département.
^{regimenter}
Il fut nommé par le Roi à la place de
Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie
de la Marine (Dordogne). L'École de
Mr Charois, maître d'Ecriture fut
la seule qui resta ouverte. Mon père,
alors administrateur du District, pour
ne pas me laisser sans occupation
m'envoya à cette école pour y
perfectionner mon écriture, mais après
l'avoir trouvée que je ne gagnais rien,
il m'envoya chez un certain marchand
bourgeois de la ville il me fit travailler
dans son bureau, sans pour cela me
faire compter au nombre des employés
salariaux. Homme administrateur du
département je ne bécotaient point dans
ce nouveau poste, mais comme je ne
rétais aucun salaire de mon travail
qui était néanmoins très actif, j'en
dégoutai entièrement & se n'étant que
demander moments ^{urgents}

49

que je me prairais à aider l'administration
dans l'expédition des affaires
administratives. Mon activité même
permettant de rester oisif, je montais
un tour à la maison, et je me livrais
avec passion à la gym. D'Exercice,
tout en même temps que je cultiverais
un petit parterre que j'avais peuplé
de fleurs. Le danger de la patrie
et l'envie pour les armées étrangères,
et le sentiment patriotique qui
m'animait me décidant, malgré les
pleurs de ma mère, à m'enrôler tout jeune
pour aller partager la gloire et le
péril de ceux de mes compatriotes qui
m'avaient devancé dans la carrière
des armes. Reuni à une vingtaine
de mes camarades d'école dont le plus
jeune n'avait pas atteint la 18. année,
je m'engageai, sous le ser. de Doc,
sur l'armée de pyrene occidentale,
etant sous la conduite d'un nommé
D'Albier, français d'origine, qui au
service du Roi d'Espagne, qui avait
été fait prisonnier de guerre à Euroze

à l'écueil pour y attendre son échange
parce qu'on le présentait pour l'espagnol
d'origine. C'était un intrigant adroit
qui fut l'apôtre la confiance des patriotes,
et du représentant du peuple de Rome.
Il en profita pour se procurer une meilleure
position. Sa dernière par faite de
la banque espagnole, se mettait à même
de se faire employer à l'armée des
Gyreniens occidentales comme interprète.
Il fit tout effort de préparer
démarche auprès du représentant
du peuple de Rome, etant appuyé par
plusieurs influence de la société populaire
dont il avait capté la confiance, mais
ce représentant lui faisait des réponses
évasives. Voyant que ses affaires ne
marchaient par au gré de son desir,
il chercha à se rendre utile à la Convention
Nationale en procurant une 2e. de jeunes
gens qu'il promettait de conduire à
l'armée des Gyreniens et de ~~leur~~
~~leur~~ à leur service. leur service de guerre

et de guide, jusqu'au moment où il
 lui aurait mis à la disposition du
 Commandant du Lt. Norbis de la
 Dordogne, Campé d'au la plaine de
 Roussac. Ayant obtenu le
 consentement de mes parents,
 de se présenter de nouveau devant
 le représentant des peuples de Rome,
 qui pour le reconnaître de son zèle,
 le nomma Commandant de la
 détachement et lui donna une lettre
 de recommandation pour ses collègues
 Pini et Caragnan. En même
 temps de l'armée de l'expédition le
 Norbis partit. Au jour même
 pour Périgueux, où mon père
 exerçait les fonctions d'adjudant
 de la 1^{re} Centrale de la Dordogne.
 Je embrassai mon père qui vit avec
 plaisir que je m'étais consacré à la
 défense de la Cause nationale, & le
 lendemain notre petit détachement,
 armé & équipé aux frais de mes parents,
 se mit en route pour Bayonne. Deux
 jeunes et dignes nous marchèrent de

manière à franchir de grandes distances
en peu d'heures. Arriver à Silbourn
On nous fit passer par le f. Jean de
Haguenac et Bazar. La pluie qui était
tombée la veille et qui aurait encore
de maintenant de mettre ^{mon} en route
avait été ^{chassée} ~~basculée~~, non par le
trafic sur les sol argilleux, glimac
soudriers profonds, de telle sorte que nous
étions parés de nous jeter dans les terres,
et de cheminer tantement ~~par le~~
d'une boue épaisse et tenace, dans laquelle
nous nous enfoncions jusqu'au-dessus de
la cheville. Nous marchions beaucoup, au
temps pour attendre le gîte d'étape, le
lendemain nous nous encheminâmes pour
continuer notre route. De Bazar à
Roguesfort, la Route est très longue &
traverse dans le sable, si bien qu'à chaque pas
que nous faisions, nos pieds étaient presque
toujours d'un 1/2 pas. Bien ~~plus~~ ^{plus} pour
supérieurs partis de Bazar ^{du lever du soleil}
Nous n'arrivâmes que sur le début du jour
à Roguesfort, où nous fûmes assez mal
logés, dans des granges sur de la paille,
n'ayant que nos vêtements pour couverture.

Nous avions tous de l'argent, et nous
 nous arrangâmes pour coucher dans des
 Cabarets de cette petite ville & pour y
 faire préparer nos aliments. de Nogent
 à Mondemarsan, où nous devions faire séjour, la
 route reposant sur un sol plus solide, notre
 marche fut moins pénible. Cette petite ville
 chef-lieu du département du Gers est aper-
 çue généralement bâtie. Sa principale rue
 est large de plus de 60 pieds, ornée d'aper
 belles maisons et bien pavée, mais elle n'a
 au surplus, rien de bien remarquable. Elle est
 bâtie sur la Medouse, petite rivière fort
 enflée dont le flot est fort fort. Elle se jette dans la Dour.
 De Mondemarsan nous sommes allés à
 Dax (autrefois Laque Carbelliac) Ville bâtie
 sur la rive droite de la Dour. d'une moyenne
 grandeur, jadis défendue par une épaisse
 muraille crénelée. Au milieu d'elle est
 un bassin large & profond, toujours
 plein d'une eau presque bouillante, qui
 forme un ruisseau et va se jeter dans la
 Dour. Le jour de notre arrivée dans
 cette ville

18
nous nous emballâmes à 7 heures du soir
sur un bateau qui nous conduisit à
Bayonne, où nous arrivâmes au lever
du soleil. Après avoir reçu nos bagages
M^r Albis notre conducteur porta notre
feuille de route au Commandant à la
place et nous donna rendez-vous pour
midi sur la place d'arme. Dans cet
intervalle il porta sa lettre de recommandation
au Régiment ^{de} l'Empire de l'Est et
immédiatement ^{après avoir été reçu, à} une place d'assaut, ^{il}
se fit mettre à la disposition du Général
en chef Mancey, et nous ^{présentant par la} ~~donnant~~
cette nouvelle, il nous dit qu'il nous avait
recommandé à l'Etat major général
de la place & nous quitta pour ne
plus nous revoir. Dans ^{l'Etat de} ~~cette position~~
nous étions très embarrassés pour savoir
le jour où nous pourrions aller ~~joindre~~
joindre le Bataillon de la Dordogne,
pour lequel nous nous étions engagés.
Nous restâmes plusieurs jours dans cette
position sans savoir de vivre, lorsque

Le Commissaire fut chargé de logement
 de guerre obtint que toute la troupe en
 station à Bayonne feroit camper
 audit d. de Bayonne d'Espagne dans un ^{seul}
 Baigue par les eaux de la Vire. Un
 Off. Supérieur fut chargé du commandement
 de le camp, fit passer la revue de tous
 les soldats qui s'y trouvaient réunis
 au nombre de mille hommes de troupes
 appartenant à divers corps de l'armée
 ou allant joindre des bataillons
 pour lesquels ils s'étaient enrôlés.
 Arrivés devant les tentes ou positions
 logés, l'Off. Sup. & le Commissaire
 des guerres nous constenterent et nous
 demandèrent un état nominatif que
 l'un de nous devait remettre ^{leur} le soir même
 de cette journée. Mes Camarades me
 chargèrent de cette mission et avant
 trois heures de l'après-midi j'étais
 rempli. Un quartier maître provisoire
 fut établi pour le camp, & chargé de

soin qu'exige sa amytabilité & la
distribution des vivres. C'est que
l'endemain matin que cette distrib^{on}
nou fut faite. Chaque jour on distrib^{ait}
des feuilles de route aux sous offic^{iers} &
soldats appartenant aux Bataillons
de l'armée, afin qu'ils pussent les
rejoindre de suite, nous voyons
journallement le camp de Digarnier
et nous restions dans cette position
après mûre réflexion, d'autant que nous
ne pouvions pas entrer dans la
ville, ce qui nous contrariait beaucoup
le temps s'étant mis à la pluie,
la rivière de la Nive & un canal
ayant débordé dans une nuit froide
l'eau se répandit dans le camp.
Vers un heur du matin et en passant
sous nos tentes elle nous trempa en
sus tout, nous fîmes nos sacs qui
flottaient dans l'eau et nous sortîmes
de nos tentes ayant des pieds jusqu'à
mi jambe. La pluie tombait par
torrente, et au milieu de l'obscurité nous

nous gagnâmes la porte d'Espagne perçue
 jusqu'aux os, et grelotant de froid. La
 sentinelle voulait s'opposer à notre
 entrée dans la ville, mais le sergent du
 poste en nous voyant dans cet état
 eut pitié de nous en nous permettant
 de nous mettre à l'abri dans le corps de
 garde, en attendant le jour. Le premier
 rayon du soleil commença à peine
 à paraître, qu'il nous obligea d'évacuer le
 corps de garde que nous encombrions,
 et au milieu d'une pluie battante, nous
 nous ^{répandîmes} ~~dispersion~~ dans la ville et
 fûmes pour réfugiés sous les porches
 de la grande rue. Lors que nous jugeâmes
 que les ~~subtergesses~~ ^{allarmes} ~~allarmes~~ ^{étaient} ~~étaient~~ ^{étaient}
 derrière leurs portes au public nous nous
 nous dispersâmes chacun de notre
 côté pour trouver un asile où nous
 pourrions faire sécher nos vêtements. En
 parcourant une rue située derrière la
^{théâtre} ~~capitale~~, j'aperçus une grande
 maison dont un domestique venait
 ouvrir la porte cochère. Je saisis cet

instant pour me hâter dans la
Cour, au bas de laquelle était une
remise occupée par une voiture,
assez élégante. Craignant d'être
châpé par le domestique, qui venait
de rentrer dans la Cour pour
gagner le perron de la maison, je
me hâtais de saisir la Voiture et d'y
après sur une botte de paille. Je
grelottais et je ressentais de mortelles
fibres. Dans cette position je me
hasardais, vers huit heures du
matin, à entrer dans la cuisine,
et à m'adresser la bonne grâce de
la cuisinière. C'était une fraîche
et grasse femme qui me haïssait
et me disait tout ce que j'avais eu à
éprouver de faiblesse pendant la nuit.
Elle se hâtait d'attendre et bientôt elle
ajouta du bois au feu, et me fit
passer dans l'un des coins de la
cheminée. La fille de chambre vint
pendant que j'étais à l'ouvrage et
me dit que la chaleur me procurait
la cuisinière lui raconta ce qui s'était

arrivé et moi même j'en entretint
un peu plus longuement, elle parut
prendre un grand intérêt à ma
faible position et ra tout raconter
à sa dame ~~de~~ sa maison. Cinq minutes
après elle ^{dame} glissa dans sa cuisine &
voyant qu'il serait très difficile de
faire promptement sêcher mes vêtements
en les couvrant sur le corps. Cette
dame avait un nerf, qui ^{était} de ma
taille et à peu près de mon âge. Elle
se fit appeler, et lui demanda, chemin
Carré, pantalons, bas et souliers,
ainsi qu'une berceuse, et s'engagea à le
descendre dans son salon attendant à sa
cuisine, afin qu'elle pût changer de
tout ce que je portais sur le corps.

Elle s'aperçut que j'étais souffrant,
et qu'il me fallait prendre du
repos. Elle ordonna alors de me garantir
un lit et de se chauffer en mettant
fendre du feu sur la brasse de la
cheminée. Le cheval était tout prêt,
elle m'en fit fuir ~~un instant~~ au
moment où j'allais me mettre au lit.
Après que j'eus fini jusqu'aux
oreilles que je m'endormis bien profond
et à l'heure du souper je n'étais
pas encore réveillé. On jugea utile
de ne pas interrompre mon sommeil,
et ce fut qui vers les 10 heures
du soir que la fille de chambre
vint s'informer si j'avais besoin
de quelque chose, je lui répondis
à demi endormi que je n'aurais
besoin de rien. Elle me dit
qu'elle m'aurait besoin de rien. Je restai
quelque temps réveillé. Le sommeil
se rempara de nouveau et ne me
quitta que vers les 12 heures du

matin. Je me levai & Je descendis dans
la Cuisine où Je trouvais mes habits tous
parfaitement fers. la cuisinière
m'engagea à garder encore leup que
J'avais sur le corps, et d'attendre que
Ma^{re} fut descendue pour prendre un
parti. Je jugeais ^{etait} cette invitation de
la ~~Cuisinière~~ de bon augure pour moi.

Je ne me trompai pas la Dame qui
venait de prodiguer tant de soins
entree dans la Cuisine et m'engagea
à passer dans son salon où elle
avait fait allumer un bon feu, & à
accepter le déjeuner qu'elle m'offrait,
en compagnie de son tuteur ~~et~~
~~de~~ ~~son~~ ~~frère~~. ~~Je~~ ~~me~~ ~~trouvai~~ ~~si~~ ~~ému~~ ~~de~~
tant de bienveillance pour moi, que les
expressions me manquaient pour lui
en témoigner toute ma reconnaissance.

Plusieurs larmes se tant involontairement
échappées de mes yeux cette Dame,
dont J'ignorais encore le nom, apprécia
les sentiments qui causaient mon
embarras, et brisa la conversation en

m'aduisant des questions sur le pays
qui m'avait donné le jour, sur la
famille à laquelle j'appartenais.
Je lui donnai satisfaction entière sur
le premier point, et je fus très modeste
sur le second. Le temps s'étant mis au
beau, je lui demandai la permission
de reprendre mes vêtements et d'aller
en ville m'informer de ce qu'était
devenue ma Camarade. Allez me
dit-elle, mais ne manquez pas de
rentrer à six heures pour partager
mon souper, et reprendre le lit où vous
avez couché la nuit dernière. Je lui
fais promis. En parcourant la ville
j'appris de plusieurs de mes compatriotes
qu'ils avaient trouvé le moyen de
se loger dans des Auberges où ils
avaient pris leurs repas. Le sol du
camp étant trop humide pour qu'on
l'ongage à y faire rentrer les soldats,
on s'en allait tout et on se logeait
dans la ville pour que les
militaires se rendissent le lendemain

à 9 heures du matin pour être passé
 en revue et recevoir logement et des
 vivres. J'informai ma bonne hôte^{se}
 de ce qui se passait. Elle me dit d'obéir
 aux ordres dormir pacifique commandant
 de sa place et de refuser le bûche de
 logement qu'on me donnerait, Nous mes
 camarades et moi nous nous trou^vâmes au lieu
 du rendez vous, à l'heure indiquée. Le
 Commissaire des guerres avait porté avec
 lui les états nominatifs qu'il s'était
 fait remettre lors de la revue passée dans
 le Camp, et j'en fais mention.
 Ceux ceux qui ne répondirent pas à l'appel
 furent notés comme absents &
 déserteurs, si ce n'est pas par
 par à l'appel du lendemain à 9 heures
 du matin. On me désigna pour faire les
 fonctions de fournir du peloton dont je
 faisais partie, et en cette qualité je fus
 avec mes camarades, recevoir les vivres
 qu'on nous fit distribuer Vers midi, &
 prendre à la mairie des billets de
 logement pour chacun de nous. Je
 profitai de cette circonstance pour

Demander au secrétaire de la mairie
le billet de logement qu'il avait
du préparer pour la Maison Albini
qui m'avait si bien reçu. Il eut
la bonté de le chercher, et de me
comprendre au nombre de ceux qu'il
me donnera. Il était pour quinze jours
et pour deux personnes mais je m'arrangai
de manière à le louer pour moi seul.
Le grade provisoire qu'on m'avait
confié m'ayant mis en évidence auprès
le Comm^e des guerres, il me pria d'aller
dans son bureau pour s'aider dans
ses écritures comme le capitaine. Je me
rendis à cette invitation, à peu que
Mr le Commissaire des guerres m'eût
fait dispenser par le Commandant
de la place de toute espèce de service,
jusqu'à nouvel ordre. Quinze jours
s'étaient ainsi passés sans qu'on eût
songé de nous désigner sur le bataillon
de la Dordogne pour lequel nous nous
étions engagés. On organisait dans
ce moment là à Bayonne un bataillon
de marine et au moment où nous
nous y attendions le moins, on nous

annoncé à l'aprynt que nous sommes
designés pour faire partie de la batwin.
Tous mes camarades jetterent le haut levis,
à cette nouvelle ~~immédiat~~ Plusieurs d'ont aient
parti sur le champ de Bayonne et autres
de regagner le Périgord. Je leur fis
observer que le parti pourrait leur
faire encourir de grands dangers, &
qu'avant de le prendre il leur faudrait
d'aller chez le Commandant de la
place et même chez le général ou le
représentant du peuple. Finis fela
devant m'empêcher de fin ~~l'entreprendre~~
d'obtenir une feuille de route soit pour
le 3^e bat^{on} de Badouogne soit pour
le 4^e Bie. mes propositions ayant été
accueillies, Je me rendis en compagnie
de deux de mes camarades, à l'Etat
major de la place. Un aide de camp
nous ayant dit que cette affaire
regardait le général Commandant
la département. Nous restâmes
^{arrivés chez l'off. d'état}
une heure dans l'antichambre sans
pouvoir obtenir audience. En fin un
— off. d'état major

natif de Bardane, auquel j'avais
récemment fait part de l'objet de
nos réclamations au Troisième Juttes,
et me dit qu'il allait en ^{se} ~~se~~
porter son général. Le dernier
nous fit entrer, nous évitâtes
nous dit qu'en qualité d'envoies
Volontaires, avant l'âge de qu'il, nous
devions droit de choisir le corps.
Ou nous voulions prendre le service,
et que si l'on avait été informé de
notre véritable position, il n'aurait
pas signé l'état qui nous comprenait
au nombre des réquisitionnaires
devant former le bataillon de marine
à l'île de Camp. L'engagement alors à écrire
au commandant chargé d'appréhender
l'organisation de ce bataillon, pour
lui enlever que nous avions eue
une autre destination. Le général
autorisait cet acte. Camp a rédigé
cette lettre et a baillé présent
à sa signature, ce qui fut l'affaire
d'un quart d'heure. Le général
après la signature de cette lettre

me chargea de lui remettre une liste
 contenant les noms, ~~ages~~ prenoms, âge
 et domicile de chacun de nous, afin
 qu'il ardonna notre départ pour
 le Bataillon de la Dordogne que nous
 avions choisi. J'ai porté le document
 le lendemain même, et comme M^r
 Alphonse de Langlade, officier au Régiment
 de la Dordogne se trouvait en ce
 moment à Bayonne, nous décidâmes
 que nous ne nous séparions pas,
 et que nous irions rejoindre son bataillon
 campé dans la plaine de Bonvaud
 près du village de Busgette. Ces
 affaires m'ont été disposées, pour en aller
 pour se faire délivrer une feuille de
 route collective. Notre départ de
 Bayonne eut lieu le lendemain
 matin, à 6 heures. Le commissaire
 des guerres chez lequel j'avais travaillé
 avait désiré me conserver à Bayonne
 encore quelque temps, et M^{ad} Albin,
 ainsi que son mari, ancien Comm^{re}
 de la marine, qui était de retour

d'un voyage qu'il avait fait à
Paris, aurant ^{1^{er}, au¹} desiré que je me fés
mettre en réquisition par le
Comm^e des Guerres pour continuer à
travailler dans les bureaux. Je ne
crus par devoir accepter ses offres
obligeantes, qui auraient eu pour
résultat de me séparer de mes
camarades, et de faire douter de
mon courage à défendre la cause
nationale. Je pris donc congé de
mes hôtes en leur témoignant toute
ma reconnaissance pour les soins
bienveillants dont j'avais été l'objet.
Je leur demandai la permission de
leur donner de mes nouvelles & de les prier
de m'informer de l'état de leur santé
pendant mon absence. Cet engagement
étant pris de part et d'autre,
M^{lle} ^{Alph} bien m'instruisant ^{seul} à lui faire
part de mes besoins à l'armée afin
qu'ils pussent me procurer des secours,
si ma position s'aggravait. Je leur
ai écrit plusieurs fois, sans leur demander
aucun secours; & toujours j'ai reçu des
réponses très affectueuses. La maison

Jouissait d'une belle fortune et n'avait
point d'enfant. M. et Mme Albini étaient alors
agés de près de 60 ans & sa femme en
avait 45 au moins. C'était une femme
instruite, dont la conversation était
très attrayante. Sa bonté de son cœur
ne lui laissait rien à désirer. Son mari,
était aussi un excellent homme, doué
d'une grande érudition. ^{Notre} leur ^{meur} neveu
dont ils soignaient l'éducation, aura
sans doute recueilli leur fortune. Après sa
paix d'Espagne je repassai à Bayonne,
et aussitôt après mon arrivée j'eus
présenter mes hommages à M. & Mme
Albini. ~~ressemblant~~ J'y fus reçu
comme un enfant de la maison,
on voulut que je reprenne mon logement
chez eux, regrettant que je n'eusse que
deux jours à rester à Bayonne. Jamais
les souvenirs de leurs bienfaits ne se
effaceront de ma mémoire.

à cette époque, mon bataillon fut au 3^e
de la Dardogne et à un Bataillon de 1^{er} et 2^e
garonne, j'avais fourni la 1/2 Bde de l'inf.

7
Liquor de la Dardognet et de l'et de l'arome,
Jou N^o 30.

Ligne de la Doudognet et de Sal et Garamme,
feuille n° 30.

Very much improved in the morning
and evening

0

100

Soixante-deuxième et dernier feuillet

1597. 100
BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

